



\*\*\*\*

**Réunion de la Commission Locale de  
l'Eau  
du SAGE du bassin de la Vendée**

**lundi 11 mars 2013  
à 14h30**

**à Mervent (85), à la Mairie, salle des  
Congrès 1er étage**

compte rendu adopté  
par la CLE le 24 juin  
2013

\*\*\*\*

# Compte-rendu

Rapport n°I : Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12 décembre 2012 .....	6
Rapport n°II : Point d'avancement sur les travaux portant sur les règlements d'eau dans le Marais poitevin. ....	6
Rapport n°III : Adoption du rapport annuel d'activité 2012 du SAGE Vendée .....	8
Rapport n°IV : Avis de la CLE à la consultation sur "les questions importantes" du comité de bassin Loire Bretagne .....	10
Rapport n°V : Questions diverses .....	17
Annexes .....	19

\*\*\*

- Cellule animation SAGE -  
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise  
Maison du Département – BP 531 - 79021 NIORT Cedex  
tel : 05 49 06 79 79 - fax : 05 49 06 77 71 - e-mail : contact@sevre-niortaise.fr



**Etaient présents :***Par ordre alphabétique cf ANNEXE 1 Feuilles d'émargement***Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics****locaux (élus)**

Monsieur Auguste dit MARQUIS Guy, Représentant de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie  
 Monsieur Yves BILLAUD, Représentant de l' Association des Maires de Vendée  
 Monsieur François BON, Représentant du Conseil Général de la Vendée  
 Monsieur Michel BOSSARD, Représentant de Vendée EAU  
 Monsieur Bruno COULAIS, Représentant de l' Association des Maires de Vendée  
 Monsieur Patrick DEVILLE, Représentant du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin  
 Monsieur Pierre GELLE, Représentant de la Communauté de communes de Vendée, Sèvre, Autise  
 Monsieur Simon GERZEAU, Représentant de l' Association des Maires de Vendée  
 Monsieur Patrick GRAYON, Représentant de l' Association des Maires de Vendée  
 Monsieur Gérard GUIGNARD, Représentant de l'Association des Maires de Vendée  
 Monsieur Joseph MARTINEAU, représentant du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée (SICRV)  
 Monsieur Didier MAUPETIT, Représentant de l' Association des Maires de Vendée

**Monsieur Jean-Claude RICHARD, Représentant du Syndicat Mixte du Marais Poitevin, bassins Vendée Sèvre Autise, le Président de la CLE**

Monsieur Dominique SOUCHET, Représentant de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise  
 Monsieur Bernard TARNIER, Représentant de l' Association des Maires de Vendée  
 Monsieur Francis VILLAIN, Représentant de l' Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres

Soit 16 membres présents

**Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations**

Monsieur Pierre-Olivier AUBOUIN, Représentant de Sèvre Environnement  
 Monsieur Jean-Michel BERNARD, Représentant de l'association Canoë-Kayak FONTENAY LE COMTE  
 Monsieur Robert DUPONT, Représentant de l'association UFC Que Choisir 85  
 Monsieur Charles MALLARD, Représentant de l' Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie

Soit 4 membres présents

**Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics**

Monsieur le Directeur départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, représenté par Monsieur Pierre BARBIER  
 Monsieur le Directeur de l'Etablissement public du Marais poitevin, représenté par Monsieur François MITTEAULT  
 Monsieur le Directeur Régional de la DREAL Poitou-Charentes, représenté par Monsieur POUGET  
 Monsieur le Directeur départementale des Territoires des Deux Sèvres représenté par Monsieur NADAL

Soit 4 membres présents

**Etaient excusés ou non et donnant pouvoir le cas échéant :**

Monsieur Gilles BERLAND, Représentant de l' Association des Maires de Vendée **excusée pouvoir** à M. RICHARD  
 Monsieur BREGEON Emile, Représentant du Conseil Régional de Poitou-Charentes **excusé**  
 Madame Christiane CHARDON, Représentante de l' Association des Maires de Vendée **excusée**  
 Madame Marie-Jo CHATEVAIRE, Représentante du Conseil Général de la Vendée **excusée**  
 Monsieur André CORDON, Représentant de l' Association des Maires de Vendée  
 Monsieur Jean-François FERRON Représentant du Conseil Général des Deux Sèvres, **excusé**  
 Madame Claudine GOICHON, Représentante du Conseil régional des Pays de la Loire **excusée pouvoir** à M. DEVILLE  
 Monsieur Bernard MAJOU, Représentant du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, **excusé**  
 Monsieur Jean-Claude MARQUOIS, Représentant de l' Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres, **usé pouvoir** à M. VILLAIN  
 Monsieur Jacques PAILLAT, Représentant de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay le Comte **excusé pouvoir** à M. GERZEAU  
 Monsieur Michel SAVINEAU, Représentant de l' Association des Maires de Vendée **excusé**  
 Monsieur Marcel TALBOT, Représentant de l'Association Départementale des Maires des Deux-Sèvres

Monsieur Christian de GUERRY, Représentant du Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de Vendée **excusé**  
 Monsieur DESNOUHES ; Représentant du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage, **excusé**  
 Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC, Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée  
 Monsieur Serge GELOT, Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Vendée **excusé**  
 Monsieur René GRELIER, Représentant de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vendée  
 Monsieur Serge MEZIERE, Représentant de l' Amicale Vendée-Mère et barrages de Mervent **excusé**  
 Monsieur Maurice MILCENT, Représentant de Chambre départementale des Métiers de la Vendée,  
 Monsieur Jean-Jacques MORIN, Représentant de la Chambre d'Agriculture des Deux Sèvres, **excusé**  
 Monsieur Mickael PINEAU, Représentant de l'Union nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction des Pays-de-la-Loire, **excusé**  
 Monsieur Théophile YOU, Représentant de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne  
 Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes,  
 Monsieur le Préfet de Vendée, **excusé (excuses de Mme OBARA, sous préfète)**  
 Madame la Directrice de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire, **excusé**  
 Monsieur le Directeur Régional de la DREAL Pays de la Loire, **excusé**  
 Monsieur le Préfet des Deux Sèvres  
 Monsieur le Directeur Territoriale de l'Office National des Forêts Centre Ouest Auvergne Limousin Agence régionale Pays-de-la-Loire,  
 Monsieur le Délégué Interrégionale de l'ONEMA **excusé**  
 Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Loire Bretagne **excusé, pouvoir** à la DDTM 85  
 Monsieur le Directeur adjoint départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée, Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

Soit 5 membres représentés

**Au total = 29 membres présents ou représentés****NB de nombreux pouvoirs n'étaient pas recevables ; ils ne sont donc pas mentionnés sur ce document.**

**Autres membres**

Madame Florence GABORIAU, Directrice, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise

Madame Laure THEUNISSEN, Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise

Monsieur Fabrice ENON, Syndicat mixte du Marais poitevin - bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes

Madame Nadine PELON, Chambre d'agriculture de Vendée

Madame Anne PETERTIL, Communauté de commune Vendée Sèvre Autise

Madame Sophie DER MIKAEIAN, Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin

NB :

Dossier de séance envoyé avec la convocation :

- *Bulletin de participation*
- *Projet de compte rendu de la CLE du 12 décembre 2012*
- *Rapport d'activités 2012*

Documents remis sur table :

- *Projet de compte rendu du bureau de la CLE en date du 21 février 2013*
- *Projet de compte rendu du bureau de la CLE en date du 12 novembre 2012*
- *Liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques et composition de ces groupes*

Convocation envoyée le 27 février 2013 suite à un premier mail envoyé le 13 février 2013

## ▪ **Préambule**

M. le Président accueille les participants et les remercie de leur présence.

### **Rapport n°I : Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12 décembre 2012**

M. le Président : « Est-ce qu'il y a des remarques sur les derniers documents des réunions de bureau (12 novembre 2012 et 21 février 2013) que nous avons eu, sur les comptes rendus qui ont été remis sur table ce jour. Si cela vous pose problème, nous ne les adopterons qu'en fin de séance, ce qui vous permettra pour certains d'en prendre connaissance. »

M. DEVILLE : « Juste un détail, c'est un peu rapide de prendre connaissance de ces documents pendant la séance ; si on doit lire en même temps et écouter, c'est difficile. »

M. le Président : « Le compte rendu de bureau concerne avant tout les membres du bureau à la différence de ceux de la commission. Sans remarque formulée d'ici la fin de séance, les comptes-rendus seront considérés comme validés. »

Les comptes rendu sont adoptés en séance.

### **Rapport n°II : Point d'avancement sur les travaux portant sur les règlements d'eau dans le Marais poitevin.**

M. le Président : « Nous avons participé à la construction du groupe de travail concernant le périmètre du SAGE Vendée, je peux vous en redonner la composition (cf. document remis sur table et ANNEXE 3). En ce qui concerne ce groupe :

- EPMP, animateur SAGE : Hervé JOAILLE pour l'EPMP + François JOSSE et la Direction de l'EPMP
- Services déconcentrés de l'Etat, Pierre BARBIER
- DREAL : Frédéric LESEUR
- ONEMA : Yves BARADEAU
- Agriculture : Serge GELOT en tant qu'éleveur, Joseph TEXIER en tant qu'ASA de Champagné
- Association Environnement et Gestion de réserves : Jean-Pierre GUERET pour Champagné les Marais la LPO et Yves LE QUELLEC Vendée Nature Environnement
- Syndicats de propriétaires de marais André MASSONNEAU qui est le Président des 5 Abbés et Jean-Michel BERNARD pour les marais de Vix
- Syndicat mixte pour l'Institution Interdépartementale : Fabrice ENON en tant que technicien syndicat mixte et Joseph Martineau en tant que Président du syndicat des communes riveraines de la Vendée
- Fédération de pêche : Dimitri BOURON
- Conchyliculture : Yannick YOU
- Parc du Marais poitevin : Alain TEXIER
- Gestionnaire ou acteur local nous avons souhaité que Ludovic WEISS du barrage de Mervent soit présent car c'est un acteur majeur pour le SAGE Vendée et Claude ROY en tant qu'hydrogéologue du Conseil Général.

Voici en ce qui concerne la constitution ferme et définitive du groupe.

M. MITTEAULT : « Cette affaire est un gros chantier, puisqu'il s'agit de mettre en place les règlements d'eau sur les principaux ouvrages structurants de la zone humide. Pour cela, nous avons mis en place quatre groupes de travail sur les 4 principaux bassins de la zone humide. Tous les groupes sont installés. Jean-Claude RICHARD vient de vous lire la composition d'un des groupes. Tous les groupes se sont réunis à deux reprises. La méthode est relativement simple, on fait d'abord l'inventaire de tous les ouvrages qui peuvent être concernés par ce dispositif de règlement d'eau. Ensuite, on regarde l'état des lieux des fonctionnements : Comment fonctionnent les principaux paramètres hydrauliques du bassin, Comment est effectuée la gestion actuelle.

Ensuite, chaque famille d'acteurs va faire état de ses attentes, voir sur quoi on peut faire une évolution de la gestion. Puis une fois qu'on sera tombé d'accord, il y aura des projets de règlements d'eau qui seront proposés à l'administration. Voilà la démarche générale qui est engagée. Tous les groupes sont au travail, c'est très lourd. Au-delà de la composition du groupe, il y a eu dans tous les groupes une proposition de liste d'ouvrages qui a été établie. Cette proposition a définie une liste en première priorité,

une liste en deuxième priorité. Plus précisément, s'agissant de la CLE Vendée, elle est concernée par les ouvrages qui relèvent de son périmètre. »

M. le Président : « C'est un travail important qui doit être fait dans des délais assez courts. Je voudrais quand même que l'on prenne le temps de faire les choses correctement. Les gens de terrain doivent être écoutés. »

M. SOUCHET : « Juste une observation pour compléter ce que vient de dire M. François MITTEAULT. Dans l'état des lieux, sur la gestion actuelle qui est faite, il est bien entendu qu'il n'y a pas de pré-supposé négatif sur cette gestion actuelle. C'est-à-dire qu'elle pourrait parfaitement être validée par les futurs règlements d'eau, il ne s'agit pas *a priori* de vouloir bouleverser l'ensemble de la gestion actuelle. »

M. MITTEAULT : « L'information qui est donnée aux groupes de travail, effectivement il n'y a pas d'*a priori* négatif sur la gestion actuelle. Je pense qu'il y a beaucoup d'ouvrages dont la gestion actuelle sera confirmée par les règlements d'eau. En même temps, la mission de l'établissement public est d'ajouter un nouveau paramètre dans l'appréciation de la gestion des niveaux d'eau. Historiquement, la gestion privilégiait la protection des biens et des personnes et l'activité économique. On demande à ce qu'on rajoute un 3<sup>ème</sup> paramètre qui est la préservation de la biodiversité. L'idée est de regarder qu'elles sont les marges de manœuvre pour satisfaire ces trois objectifs. Sur un certain nombre d'ouvrages, il y a des possibilités de marge de manœuvre et c'est ce qu'on veut faire avec les experts de terrain que ce soit des représentants de syndicats de marais, que ce soit des représentants de l'agriculture, les associations environnementales. On essaie de voir comment peuvent être trouvés des accords sachant que la méthode que nous développons est celle du consensus. L'accord doit être trouvé au plus près du terrain, c'est là que se trouve la meilleure expertise. »

▪ **Avis de la CLE sur la liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques**

Cf. ANNEXE 3

M. le Président : « En ce qui nous concerne l'ouvrage le plus important est celui de Boisse pour le périmètre du SAGE. »

François MITTEAULT : « Exactement. »

M. le Président : « Le règlement d'eau qui concerne le SAGE Vendée c'est le barrage de Boisse, principalement. »

Laure THEUNISSEN : « La zone du groupe 4 concerne la zone du marais liée au fonctionnement de la rivière Vendée. Le principal ouvrage structurant concernant le périmètre du SAGE Vendée est en effet le barrage de Boisse. Par contre, il faut préciser que le principal ouvrage structurant fléché dans le SAGE Vendée au niveau de la répartition de la ressource sur ces marais était le barrage de la Boule d'Or : il en est fait mention dans le règlement du SAGE Vendée. Ce sont les deux principaux ouvrages qui concernent le SAGE même si la Boule d'Or n'est pas sur le périmètre du SAGE Vendée, il est mentionné dans le règlement du SAGE. »

M. BARBIER : « Il y a une étude dans le dispositif de la réglementation de la continuité écologique, c'est lié aussi à l'étude des règlements d'eau, la continuité écologique amenant éventuellement à effacer un certain nombre d'ouvrages hydrauliques, Boisse et Massigny étaient sur cette liste. Les discussions, au niveau où elles sont portées actuellement, démontreraient qu'il n'est pas évident ni accepté d'effacer deux ouvrages hydrauliques qui sont cinquantenaires et qui ont prouvés leur utilité dans le fonctionnement ».

M. le Président : « Pour information, ce qui nous concerne aujourd'hui, c'est l'ouvrage qui se trouve sur le SAGE Vendée, qu'on soit impacté ou du moins intéressé par les autres me semble important car on ne s'arrête pas ni à Boisse ni à la Boule d'Or même qu'elle continue encore bien plus bas et qu'elle vient de bien plus haut. On acte pour la SAGE Vendée, le barrage de Boisse »

M. GRAYON : « En l'occurrence, il ne s'agit pas que d'un ouvrage, il y a bien 2 ouvrages à Boisse. Il y a une porte automatique et un barrage, il faut donc prendre en compte et entretenir. »

M. le Président : « C'est un ensemble d'ouvrages. »

Laure THEUNISSEN : « On peut le faire préciser. Je n'ai pas assisté au groupe de travail mais en fonction des groupes, ils n'ont pas fait les mêmes types de liste. Sur les ouvrages de la Sèvre, ils ont bien définis des ouvrages structurants de première priorité, de seconde priorité et les ouvrages associés. Donc à Boisse, on peut flécher un ouvrage associé à la porte principale de Boisse. »

M. le Président : « Vous souhaitez qu'on le rajoute ? »

M. ENON (*invité*) : « Le deuxième ouvrage est un ouvrage à bastaing, il ne permet pas la gestion des niveaux d'eau. Il n'y a qu'un ouvrage qui permet la gestion des niveaux d'eaux, c'est celui-ci qui fera l'objet d'un règlement. On peut mettre un règlement d'eau que sur un ouvrage qui est manœuvrable. Il n'y a que celui qui est fléché là qui peut avoir un règlement d'eau. »

M. le Président : « Au lieu de dire la porte de Boisse, on dira les portes. Ca change quelque chose Monsieur Barbier ? »

M. BARBIER : « Je confirme les bastaings, en 9 ans je ne l'ai jamais vu bouger ce barrage. Peut-être qu'en situation catastrophique, on pourrait aller emmener les engins si possibles pour continuer les bastaings. Mais ce n'est pas lui qui gère en situation classique. »

M. le Président : « Ce n'est pas gênant si on dit les portes de Boisse au lieu de la porte de Boisse ? Comme ca on comprend les deux et on sait qu'il n'y en a qu'un qui fonctionne. »

M. POUGET : « A titre d'analogie, sur les autres groupes, on a identifié les ouvrages dans la colonne ouvrage associé qui ne sont pas forcément manœuvrable mais à titre de connaissance. Les ouvrages en priorité 1 et en priorité 2 sont susceptibles d'avoir un règlement d'eau, les ouvrages en colonne associée sont plutôt à titre de connaissance. »

M. le Président : « Je vous propose que cette solution soit actée. »

Délibération en ANNEXE 4

### **Rapport n°III : Adoption du rapport annuel d'activité 2012 du SAGE Vendée**

Présentation du rapport annuel par Laure THEUNISSEN.

#### ▪ **Faits marquants 2012**

- 3 réunions de CLE
- Réunion avec visite sur le terrain : Station d'épuration de Longèves
- Sollicitations de la CLE pour avis
  - dossiers autorisation « loi sur l'eau »,
  - dossiers soumis par comité de Bassin et Etat
- Un site internet opérationnel dont les potentialités augmentent
- Un important travail de collecte et d'automatisation du traitement sur des indicateurs du SAGE (volet qualité)
- Etudes sur la rivière Vendée (Etude de détermination des débits réservés et Etude des impacts des lâchers par bâchées)

#### ▪ **Perspectives 2013**

- Travail sur les repères de crue (Fontenay le comte)
- Accompagnement de la mise en œuvre du CRBV
- Etude volumes prélevables
- Accompagnement d'un stagiaire sur la problématique des plans d'eau cf point ODJ en fin de réunion
- Poursuite des inventaires de zones humides (2015 aboutissement ?)
- Futur Contrat Territorial sur le PPC de Saint Martin des Fontaines

Laure THEUNISSEN : « Normalement, au mois de juin, le syndicat d'eau devrait être en capacité de nous proposer une première version du programme d'action sur le bassin. »

M. BOSSARD : « On essaiera de vous faire cela pour le mois de juin. »

M. le Président : « L'eau se nettoie ou la réserve d'eau se remplit ? »



M. BOSSARD : « A Saint Martin des Fontaines c'est un sujet récurrent depuis un certain nombre d'années. »

Le Président : « C'est toujours le verre à moitié plein. Mais ça avance. »

M. BOSSARD : « Un dialogue avec les agriculteurs est maintenant mis en place, avec des collectivités aussi, des groupes de travail. »

Laure THEUNISSEN : « Sur l'année 2013, cela dépendra du point qu'on fera en bureau de CLE. Il faudra monter un comité technique zones humides afin de vérifier l'ensemble des inventaires qui ont été réalisés sur les deux dernières années. On n'a pas convoqué de comité sur l'année 2012 car il n'y a pas eu beaucoup d'inventaires, il n'y a eu que l'Orbrie et Antigny. Sur l'année 2013 on aura un nombre plus conséquent de dossiers à vérifier. »

M. le Président : « Est-ce qu'il y a des remarques sur ce rapport d'activité ? Est-ce qu'il correspond à ce qu'il s'est passé dans l'année ? »

M. DEVILLE : « Non pas la dernière réunion de la CLE mais la réunion précédente, j'avais demandé où en était le comité de pilotage concernant l'étude de lâché par bâché. Je n'ai pas reposé la question la dernière fois, il n'y a toujours pas eu de comité de pilotage ? »

M. le Président : « Non, il n'y a pas eu de comité de pilotage. Il y a des points d'étapes qui ont été fait. »

M. Joseph MARTINEAU : « Il y a eu des points d'étapes. La première partie était de faire le constat du fonctionnement des lâchers par bâchés. Il y a eu au mois de septembre un certain nombre d'expérimentations avec des débits à  $4\text{m}^3/\text{s}$  qui se pratiquent habituellement dans les lâchés par bâchées. Ensuite, il y a eu des lâchés avec un certain nombre de débits, ce qui a permis de mesurer ensuite lesquels étaient les plus favorables et les moins favorables. Dans l'état actuel des choses, puisque l'étude n'est pas terminée, il s'avère que les lâchés par bâchés ont une justification, quand on lâche moins que  $4\text{m}^3/\text{seconde}$ , l'eau n'arrive pas au bout. Il y a des tableaux qui ont été établis, il y a des déperditions à l'entrée dans le marais de 40 voire 50 cm en fonction des lâchés plus ou moins important entre le barrage et l'écluse de la Boule d'Or. L'étude apporte aussi d'autres aspects intéressants sur la vie aquatique de la rivière. Le lâché par bâchés apparaîtrait comme confirmé que les dispositions prises il y a quelques années n'étaient pas si idiotes que ça. »

M. le Président : « M. DEVILLE , il y aura bien un comité qui se réunira pour avoir les conclusions de cette étude. »

M. DEVILLE : « Ce qui nous intéresse c'est de savoir quelles sont les conséquences sur les berges de la Vendée. Quand on lâche à certaines périodes, cela peut peut-être poser des problèmes. »

M. le Président : « Ca pose forcément des problèmes. »

Joseph MARTINEAU : « C'est une question qui fait partie de l'étude, ce qui nous a été donné en comité d'étape et l'analyse du déplacement des matières solides, par rapport à des débits plus ou moins important, est mesuré. Dans le rapport final, il n'y a pas de déplacement conséquent. Entre l'étiage et une période hivernal comme nous venons de le vivre, il n'y a aucune comparaison. Mais cela n'apporte pas de conséquence dramatique, il faudra voir un peu plus dans le détail après. »

M. le Président : « Cela fait partie d'un plan que nous devons mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire, je parle du Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise, concernant les berges de l'ensemble des cours d'eau. Cela fait partie du plan de prévention des inondations qui doit nous permettre d'avoir un programme sur 10 ou 12 ans de remise en état des berges. Les études vont confirmer qu'il faudra vraiment faire des travaux. »

Joseph MARTINEAU : « Tous les détails seront collationnés. »

M. le Président : « Cette étude serait terminée à quel moment ? »

Joseph MARTINEAU : « Normalement avant l'été on devrait avoir un résultat, vers mai-juin. »

M. le Président : « Tout le monde sera informé des résultats des études lancées. »

Le rapport d'activité est approuvé. Ce dernier sera transmis aux financeurs en même temps que la présente délibération (cf. ANNEXE 5).

**Rapport n°IV : Avis de la CLE à la consultation sur "les questions importantes" du comité de bassin Loire Bretagne**

Laure THEUNISSEN : « Lors de la dernière CLE, M. Hervé PONTHEUX de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne vous a présenté ce que signifiait les « questions importantes » et la consultation qui est mise en place par le comité de bassin sur ces « questions importantes ». L'enjeu est que le SDAGE Loire Bretagne fait l'objet d'une révision tous les 6 ans. Le présent SDAGE court jusqu'en 2015. Pour établir le programme du SDAGE suivant, le comité de bassin a besoin de savoir quels sont les enjeux prioritaires de son territoire, enjeux qui sont à vérifier et à étudier. Le comité de bassin à travers ces 4 questions importantes consulte l'ensemble de la population et des assemblées. C'est à ce titre que la CLE est interpellée.

Aujourd'hui, il va falloir compléter le questionnaire « les questions importantes ».

Ce qui avait été décidé lors de la CLE de décembre 2012, c'était de mettre en place un groupe de travail pour préparer l'avis de la CLE en répondant au questionnaire et en essayant d'établir un 5 – 10 lignes pour argumenter le choix de cette réponse. Un bureau de CLE élargie s'est réuni le 21 février, c'est-à-dire en plus du bureau : Kléber Moreau au titre des activités industrielles, M. VILLAIN du SIAH de l'Autize élu des Deux-Sèvres et Vendée Eau en plus du Syndicat des eaux de la forêt de Mervent. »

Monsieur le Président fait lecture en réunion du compte rendu du bureau de CLE en séance (cf. ANNEXE 6).

▪ **Les quatre questions**

**les GRANDS ENJEUX du bassin Loire-Bretagne**

**DONNEZ VOTRE AVIS**

Dans le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin porte une attention particulière à 4 questions. Partagez-vous ces grandes questions ?

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Globalement, pour les 4 questions importantes, les membres du bureau partagent les quatre questions proposées.

▪ **Qualité des eaux**

Pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Maîtriser l'usage des pesticides et des engrais minéraux et organiques	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fédérer les acteurs d'une même filière d'activités ou sur un même territoire pour réduire davantage les pollutions diffuses	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménager le territoire pour adapter l'occupation des sols dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions diffuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>
Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées, dans la durée	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mieux gérer les eaux de pluie qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Améliorer la recherche des substances chimiques potentiellement dangereuses, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

M. DEVILLE : « Si on met parfaitement adapté dans la dernière question (améliorer la recherche des substances chimiques...), je ne vois pas comment maîtriser l'usage des pesticides à engrais minéraux

et organiques ne serait pas tout à fait adapté. Ces produits font aussi partie, il me semble, des substances chimiques potentiellement dangereuses. »

Laure THEUNISSEN : « Dans les substances chimiques potentiellement dangereuses, il est intégré aux débats l'ensemble des molécules médicamenteuses qui sont ici et les hormones qui peuvent être retrouvées dans les eaux. Le panel de molécules peut être plus large que les simples engrais minéraux et organiques. »

M. DEVILLE : « Je suis d'accord avec vous, tout ce qui est antibiotique, hormones est important et ne sont pas intégrés dans l'usage des pesticides. Mais maîtriser l'usage des pesticides me semble important surtout en lisant les commentaires, avant de laisser courir il faudrait peut être maîtriser et savoir quelles sont les conséquences exactes. »

Laure THEUNISSEN : « Par rapport aux réponses qui avaient été donné par les membres de CLE, il avait été mis « plutôt adapté » parce qu'il y a un travail assez conséquent qui a déjà été réalisé sur la maîtrise des pollutions sur ces aspects, engrais minéraux et organiques. C'est pour cela qu'ils estimaient que ce n'était pas l'enjeu de la prochaine discussion du SDAGE sachant qu'il y a déjà de nombreux programmes ont en cours : la directive nitrate, etc... »

M. le Président : « Quand on disait maîtriser l'usage des pesticides c'était plutôt adapté, cela veut dire qu'il faut continuer l'effort qui a été commencé. »

M. GERZEAU : « Il y a des objectifs qui sont fixés dans les actions du SAGE à ce sujet. Ca n'empêche pas d'améliorer mais il y a déjà des objectifs. »

M. MARTINEAU : « Les utilisateurs et les agriculteurs en particulier, il y a déjà un cahier des charges très précis. Les intrants qui rentrent en acquisition facturés et ensuite l'utilisation : un cahier doit prouver ce qui a été acheté et comment le produit a été utilisé, sur la superficie, sur les cultures. Le plan Ecophyto doit en permanence prouvé les produits utilisés, comment ils sont utilisés et comment ils sont appliqués en permanence. Il faut continuer et renforcer cette action. »

M. GELLE : « Je crois que dans ce domaine, on peut encore progressé. Il y a eu des efforts de faits. Mais il y a encore des choses, on met des couverts végétaux pour capter l'azote au sol. On « drogue » derrière et on les enfouie. Ce n'est pas très sain. Je crois qu'on pourrait évoluer là-dessus. »

M. le Président : « C'est un questionnaire national, notre réponse va dans l'esprit de plutôt « adapté » et de ne pas lâcher le sujet. »

M. DEVILLE : « C'est dans ce sens là que les agriculteurs ont été visé par leur utilisation, entre autre pour tout ce qui est pesticide, je pense aux collectivités locales et aux particuliers qui sont beaucoup plus utilisateurs de façon inconsidérée de certains pesticides ».

M. le Président : « Moins maîtrisé, moins maîtrisable. »

Laure THEUNISSEN : « Est-ce que la prise en compte de l'aspect particulier (collectivité et personne particulière), est-ce qu'on ne le verrait pas plus dans la deuxième affirmation. »

M. le Président : « La réponse veut dire que c'est quand même « adaptée » plutôt que « pas du tout adaptée ». »

M. AUBOUIN : « Avec ce type de consultation, on est très général, on se retrouve devant un questionnaire très fermé dans lequel il est difficile de s'exprimer. Maîtriser l'usage des pesticides... on ne peut répondre que oui, est-ce qu'on doit s'autoriser à émettre des commentaires et à faire des suggestions sur les chantiers, c'est-à-dire il n'y a rien sur les alternatives à cela. Pour les années à venir, il serait important qu'on se pose vraiment les questions de l'alternative à toutes ces pollutions qui resteront des pollutions quelque soit l'utilisation qu'on en fait. Ce n'est pas seule la quantité qui est dangereuse... »

M. le Président : « Je comprends vos remarques, il y a un questionnaire, on va essayer d'y répondre le plus intelligemment possible. Je pense qu'on peut émettre des remarques en fin de questionnaire sur ce que nous ressentons, sur ce qui manque. Je ne sais pas si ça sera pris en compte mais au moins nous aurons fait notre travail tel que nous l'entendons. Les commentaires du bureau, c'est dans ce sens là. C'est l'état des propositions du groupe de travail que nous proposons. Je vous propose de repartir avec le questionnaire et vous nous envoyer vos remarques, on fera une réunion de bureau et on reprendra toutes les remarques qui auront été faites et on en fera là synthèse. »

M. AUBOUIN : « En tous cas, il me semble important qu'on n'en reste pas à ces questions fermées. »

Laure THEUNISSEN : « Le questionnaire porte sur les « questions importantes » qui doivent être portées au comité de bassin pour qu'eux puissent débattre. La CLE sera consultée à nouveau dans le courant de l'année 2013 sur les solutions. Si vous estimez aujourd'hui que maîtriser l'usage des pesticides, la formulation n'est pas adaptée, il faut qu'on puisse dire où on met la croix. »

M. BILLAUD : « Moi j'ai l'impression de retourner 3 semaines en arrière où les membres de bureau ont rapporté les mêmes arguments que ceux qui sont évoqués ici. »








M. le Président : « Je vous propose qu'on aille au bout et qu'on revienne ensuite sur des remarques. »

M. MARTINEAU : « Sur les pesticides, c'est vrai que la manière d'appliquer le produit et la matière active est aussi important que la quantité émise. »

### ■ Milieux aquatiques

 Pour préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Poursuivre l'effort pour empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauvegarder et restaurer les zones humides et les services qu'elles rendent	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services qu'ils rendent		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### ■ Quantité

 Pour partager la ressource disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer en priorité l'alimentation en eau potable, aujourd'hui et pour le futur		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages ; revenir à l'équilibre là où les prélèvements sont intenses et créent un déficit de la ressource	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etudier la possibilité de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons, tout en préservant prioritairement l'alimentation en eau potable et la vie des milieux aquatiques		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des espaces inondables par les crues ou les submersions marines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aménager différemment le territoire pour ne pas aggraver les ruissellements et les inondations qu'ils peuvent provoquer		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

M. DEVILLE : « Je suis un peu surpris par le fait que les membres du bureau considère que le stockage de l'eau est prioritaire sur les économies. Il y a des économies qui ont été faites, il faut accentuer les économies, il ne faut pas voir le stockage en premier. »

Le Président : « La première économie d'eau c'est celle que l'on peu stocker. C'est d'éviter de plonger dans le milieu en période estivale, dans cette période difficile sur laquelle on sait qu'on a des enjeux importants, c'était de limiter la pression sur nappe et rivière. En amont on stocke de façon à préserver une partie de l'économie et en aval du temps on essaie de faire en sorte qu'on ne prélève plus dans le milieu, je parle de la Longèves qui est notre cas, dans l'eau de surface en ayant fait des économies de volumes d'eau stockés en amont me semblait être quelque chose d'intéressant pour le milieu Longèves. »

M. GERZEAU : « L'économie de l'eau c'est un principe, ne pas gaspiller. L'économie proprement dite en terme économique se mesure en fonction des ressources dont on dispose. Plus on a de ressources, moins les règles sont sévères pour faire des économies qui peuvent aller à l'austérité. Si on a davantage de ressources, on est pas conduit à l'austérité, c'est l'idée qui préside à constituer des réserves de substitution et au-delà des réserves de substitution. J'ai appris cette semaine, qu'il était tombé depuis plusieurs semaines qu'il pleut, plusieurs millions de m<sup>3</sup> d'eau. Est-ce que ce n'est pas du gaspillage d'avoir laissé filer cette eau sans l'utiliser ? Pour moi, c'est du gaspillage. »

M. MARTINEAU : « Sur le bassin de la Vendée, le chiffre exact avec le barrage de Mervent, qui au droit du barrage évacue le trop plein des crues, en amont 40 000 hectares en aval pareil, à pluviométrie égal et à sol saturé, on multiplie par 2 ce que le barrage de Mervent envoyait et on arrive à ces quelques 200 millions de m<sup>3</sup> envoyés à la mer depuis la fin septembre. »

M. DEVILLE : « Donc c'est du gaspillage d'envoyer de l'eau à la mer. C'est une vision des choses que je n'ai pas. Ne pas envoyer de l'eau à la mer, cela me choque. »

M. MARTINEAU : « Le trop plein on ne va pas le laisser remplir et inonder nos territoires, nos villes... Il faut bien que le trop plein aille à la mer un moment donné mais il est question dans le débat de retenir ce qui peut être utile aux activités humaines. »

M. Le Président : « Je ne suis pas un défenseur totalement des réserves de substitution, je suis défenseur du milieu. Le milieu si on veut le protéger à un moment donné il faut savoir étudier la totalité des choses. Lorsqu'on part avec 10 millions de m<sup>3</sup> d'eau attribués au monde agricole et qu'avant de commencer des réserves on leur dit maintenant c'est - 20 %, que le niveau de la nappe on commence par le remonter de - 1 mètre à + 2,5 mètres, c'est une économie pour le milieu. Et maintenant quand on dit qu'on a fait - 20 et qu'on remonte de +2,5 mètres, on vous encadre votre distribution par un contrôle permanent de ce que vous consommez. Si vous avez droit à 50 000 m<sup>3</sup> et que vous en consommez 55 000 m<sup>3</sup>, le m<sup>3</sup> d'eau consommé en plus vous le payez 4 fois le prix que ce vous deviez le payer. L'économie elle est par des contraintes. Il faut absolument que nous soyons contraints pour faire des économies. C'est la quantité qu'il faut travailler mais il y aura d'autres économies à faire. Je pense que le monde agricole qui est dans la salle le sait mieux que moi, on va irriguer à partir d'irrigation enterrée dans le sol pour ne plus perdre en plus, il y aura forcément des économies, il y aura d'autres cultures qui arriveront. C'est toute cette panoplie que la chambre d'agriculture possède et c'est là où il faut qu'elle travaille. »

M. Pierre BARBIER : « Dans le texte « le zonage « Zone de Répartition des Eaux » (ZRE) semble trop sévère car il englobe des zones qui n'ont pas de problèmes de quantité d'eau », j'aimerais savoir sur votre bassin où il y a des zones qui n'ont pas de problème de quantité d'eau. Il n'y a peut-être pas de problème l'hiver mais en été j'ai l'impression qu'on est à la recherche d'eau. Si le barrage d'Albert a été créé dans les années 60, c'était déjà parce qu'on en manquait pour le marais. Cette formulation me gêne. Je regrette qu'il n'y ait eu personne de la DDTM à cette réunion de bureau »

M. Le Président : « On va prendre en compte, ceux qui ont voulu ça peuvent peut être faire des remarques. »

M. Pierre BARBIER : « Je veux qu'on me dise où il y a trop d'eau car *a contrario* s'il n'y a pas de problème de quantité d'eau c'est que par rapport au reste du département, il y a abondance. Qu'il y ait une modification qui revienne sur le fait qu'il faut mieux gérer le trop plein d'eau en hiver et le trop peu d'eau en été, ça peut être. Maintenant dire que c'est trop sévère, on n'arrivera pas à défendre le fait qu'on modifie la ZRE. »

M. Le Président : « L'esprit était de dire faut-il peut être assouplir. »

M. Pierre BARBIER : « Le SDAGE permet la réalisation de retenues de substitution dans les zones de répartition des eaux. »

M. Le Président : « C'était l'esprit de la défense des volumes prélevables dans le bocage. C'est le fond de la question. »

M. COULAIS : « Au niveau du stockage de l'eau, on ne va pas assez loin. Il y a un consensus à trouver au niveau des économies d'eau. Les professions agricoles ont besoin de sécurité, cette sécurité on l'a par le stockage de l'eau. Si on ne développe pas ces choses là, les zones de bocage, petit à petit, vous verrez l'élevage disparaître et arriver des grandes cultures. »

M. Pierre BARBIER : « Ce que vous souhaitez, c'est faire des plans d'eau remplie l'hiver dans les zones de bocage. Il faut reconnaître aussi que dans les zones de bocage en plein été, il n'y a pas d'eau dans les cours d'eau. On ne peut pas non plus prendre d'eau, c'est le principe de la zone de répartition des eaux, il y a un déficit entre les besoins et ressources. »

M. COULAIS : « Il y a des possibilités énormes dans le bocage. »

M. Le Président : « On a lancé une étude et on va faire une analyse des plans d'eau, ça veut dire qu'on avance. Nous voulons connaître et à partir du moment où on connaît on peut agir. L'idée ce n'est pas de dire on ne fait pas, c'est de faire sciemment ce qu'il faut faire pour améliorer. Et comment on le fait. Il faut qu'on ait une bonne connaissance des choses avant de vouloir les entreprendre. »

M. AUBOUIN : « Le problème de stockage des eaux, les réserves de substitution pour l'agriculture sont probablement indispensables. Le problème c'est de savoir s'il n'y a que cette manière de poser la

question. Est-ce qu'on doit s'adapter exclusivement à une demande économique ou est-ce que le problème n'est pas à poser structurellement, c'est-à-dire la rétention d'eau ce n'est pas l'eau qui tombe l'hiver, on peut la stocker par des réserves de substitution, elles seront d'autant plus utiles et devenues indispensables si on a complètement déstructuré le paysage, les sols, qui font qu'il n'y a plus de rétention d'eau, qu'il n'y a plus de nappes secondaires, d'éponges qui vont retenir l'eau pour la restituer progressivement... Ce qui me choque c'est qu'on nous pose la question que par rapport à une substitution de l'hiver à l'été. Mais pas qu'a-t-on fait ou ne pas fait pour arriver à un tel déséquilibre. Cette définition des volumes prélevables est très importante. Il faudra se poser la question Quels besoins d'eau a-t-on et est-ce qu'il y a des alternatives à cette demande d'eau quelque soit les secteurs y compris agricole. Cette question n'est pas posée. Le mode d'agriculture actuel va toujours vers la réduction des rétentions d'eau et la revendication d'un stockage d'hiver pour l'été sans remettre en cause ce qu'on détruit au niveau structurel. »

M. Le Président : « Ce n'est pas vrai, il y a des contrats territoriaux milieux aquatiques qui sont mis en place, ce n'est pas pour rien. La qualité et la quantité sont une conjonction de deux choses, ce sont des études qui sont en cours et nous devons ne rien oublier.

Le volume qui est nécessaire pour les gens du bocage amont est aujourd'hui pratiquement connu. Le tout est de savoir aujourd'hui ce que nous pouvons apporter, il faut connaître le volume qui est éventuellement à notre disposition sur un certain nombre d'années de façon à faire une moyenne dans laquelle on « prend cette eau qui passe en hiver en supplément », je rappelle que pour prélever dans la nappe il faut que le SDAGE indique qu'on ne peut pas être en dessous de 4 mètres ou 4 mètres 60 à partir du 1<sup>er</sup> mars, tant que la nappe n'est pas à ce niveau là vous ne prélevez pas dedans. Les études BRGM montrent que vous prenez que quelques centimètres, maximum 5 cm de la nappe. Quand vos nappes sont résurgentes à 2m50 et que vous ne descendez pas en dessous de 2m50 le milieu qui est toujours attaqué l'été (même quand vous n'irriguez pas, la nappe se déverse naturellement). Aujourd'hui ce que l'on dit c'est qu'il faut préserver le milieu et il faut que l'économie puisse fonctionner. Quand autrefois l'Etat accordait 10 millions, aujourd'hui il accorde 20% en moins, dans le fond vous ne prélevez plus que la moitié, le SDAGE dit 30 nous on va jusqu'à 50. Il y a quand même des efforts de fait pour le maintien du milieu. On peut constater qu'il y a d'autres pays que nous qui l'ont fait, en particulier les pays du Maghreb et l'Espagne, l'Italie, Israël. Si vous conjuguez le moyen de préserver le milieu plus une boîte à outil qui a été mise en place par le SDAGE, les réserves ne sont pas le plan unique de protection du milieu. »

M. GERZEAU : « La question posée Quels sont les besoins en eau ? Il faut répondre à cette question ca va de soi. »

M. MARTINEAU : « C'est un débat important, c'est un débat agronomique, socio-économique, en France il y a des milieux plus secs au sud qu'au nord. On ne peut pas ignorer ce qui se pratique dans les autres pays. Avec 700 mm d'eau sur nos territoires ici, c'est plus de moitié plus que le sud de l'Espagne par exemple. Dans cette économie européenne et mondiale, il ne faut pas se mettre en position de défavoriser mais de respecter les éléments comme les règlements d'eau, la biodiversité... C'est une conjonction de tous ces différents phénomènes. L'économie ne doit pas être contre la nature et contre la biodiversité, il y a d'abord complémentarité. »

■ **Gouvernance**

	Pour s'organiser ensemble et mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
	Assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d'action définies par les Sage		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mobiliser et accompagner des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'amélioration de l'état des eaux		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Mieux articuler la stratégie pour l'eau portée par le Sdage avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...), et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Toujours acquérir des données et des connaissances sur les enjeux de gestion de l'eau sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Continuer l'information et la sensibilisation des habitants pour une implication large de leur part		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Hiérarchiser les priorités d'action et optimiser les moyens humains et financiers dans un contexte de restrictions budgétaires		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

M. Le Président : « Nous devons délibérer sur ces éléments là. Est-ce que vous souhaitez que nous fassions un nouveau conseil de CLE fin avril ? »

Laure THEUNISSEN : « Il faut que la CLE délibère avant le 30 avril sur cette consultation. »

Le Président : « Il faudrait une prochaine réunion de CLE à laquelle on consacrerait la majeure partie du sujet de façon à ce que l'on puisse délibérer ensuite sur le sujet. Est-ce que vous considérez qu'aujourd'hui vous avez suffisamment d'information et que le bureau a fait suffisamment de bonnes propositions ? Ou est-ce que vous souhaitez en rajouter d'autres ? »

Laure THEUNISSEN : « Je peux comprendre que l'ensemble de questionnaires peut avoir des conséquences importantes par rapport aux discussions qu'il y aura sur le futur SDAGE mais on a déjà eu une CLE en décembre où on a présenté les questions importantes avec transmission de l'ensemble des documentations. On peut déjà peut-être acter le positionnement des croix. Et s'il faut étayer l'argumentaire, le faire avec le bureau de CLE. La consultation qui sera la plus importante ce sera sur le texte lui-même du prochain SDAGE. Là on va donner une feuille de route au comité de bassin, ce qui sera vérifié ce sera les conclusions de leur travail. »

M. GERZEAU : « C'est une position délicate, les membres de bureau ont déjà voté. »

Le Président : « On a fait un travail de préparation. Qu'en pense l'Etat ? »

M. Pierre BARBIER : « Ce questionnaire est lié à l'atteinte du bon état des masses d'eau. Je comprends que dans certains secteurs, le bon état est déjà atteint, certaines problématiques ne soient pas prioritaires. Chez nous, il n'y a aucune masse d'eau qui soit en bon état. Il y a toujours un facteur déclenchant voire plusieurs, sur la morphologie, sur les pesticides, sur les nitrates. Pour moi sur le SAGE Vendée et pour tous les autres SAGE du département, à mon sens, toutes les questions sont adaptées. Je comprends Monsieur, quand il a parlé des pesticides, on a effectivement des problèmes de pesticides. Je serais plutôt pour dire, plus on a de cases cochées à gauche, mieux on est conforme par rapport à la situation des milieux dans le département. Ces questions visent bien le fait d'atteindre le bon état. »

M. Le Président : « Est-ce que vous considérez que le bureau a fait un travail correct ou à peu près correct ? »

M. Pierre BARBIER : « Quand je lis les commentaires après les tableaux, il y a des écoles, des « chapelles » qui sont positionnées, je suis un peu gêné qu'on le fasse partir comme ça.

On a une pression très forte sur les plans d'eau à partir d'il y a 2 ans quand on a eu un printemps raide où les élevages ont été dans les pires difficultés. Il y a eu un élément conjoncturel qui a vu se développer énormément de demandes de plans d'eau dans le bocage, hors ZRE et dans la ZRE. On n'avait pas d'eau dans les cours d'eau. Cette année c'est exceptionnel ce qui se produit, se prévaloir de la situation de cette automne pour dire il faut pouvoir faire quelque chose, je ne suis pas sûr que ce soit le bon argument. »

M. Le Président : « J'ai dit qu'on faisait des moyennes. »

M. Pierre BARBIER : « Les moyennes, un cours d'eau, il y a une fréquence où le débit est très fort qui est faible et il y a une fréquence très forte où le débit est très faible, il faut regarder ce que l'on peut prendre. Est-ce qu'il faut prendre le maximum quand on est en crue, est-ce qu'il faut prendre une valeur moyenne. »

M. Le Président : « On parle bien de moyenne, parfois c'est 4 années sur 5, l'Etat lui-même donne des moyennes. Il faut connaître d'abord avant de pouvoir agir. »

M. Pierre BARBIER : « On n'a pas parlé des études sur les bâchés en été, on a aussi des études sur les débits minimum biologiques. Tous ces éléments là doivent être connus avant de pouvoir avancer sur le sujet. »

M. Le Président : « Il faut que les études soient terminées avant de pouvoir commencer quelque chose. »

M. GERZEAU : « Sur la Longèves, ce n'est pas un modèle, elle est à sec toute l'année sauf qu'on a eu des inondations plusieurs fois par semaine. Je voudrais revenir au questionnaire, on a rien demandé à l'agence de l'eau, c'est quand même singulier car l'agence de l'eau ce sont les spécialistes, pourquoi nous posent-ils ces questions ? parce que c'est la démocratie participative. On nous demande de classer les priorités dans chaque bloc mais sinon on leur fait confiance. »

M. AUBOUIN : « Cette consultation est tous les 5 ans, à chaque fois que le SDAGE est revue. On nous dit quelles sont les bonnes questions à se poser pour revoir le prochain. Je pense que les questions qui sont là ne sont pas les bonnes questions. Je pense qu'il y en a un certain nombre qui sont absentes.

Est-ce que les mesures qu'on prend sont adaptées ? Pourquoi les mesures qu'on prend ne produisent pas les effets escomptés. »

M. Le Président : « Ces questionnaires sont issus d'une enquête nationale. Quel est l'enjeu, c'est de dire, le prochain SDAGE il faut qu'il soit mieux adapté à améliorer la protection du milieu. Ce qui a été commencé, il faut le continuer. Ce qu'on commence sur les ZRE avec la connaissance des volumes, il faudra le faire jusqu'au bout. La particulier ce qu'il rejette, les collectivités ce qu'elles ne font pas forcément bien c'est le contrôle de ce qu'elles rejettent. C'est bien une progression. Si vous en êtes d'accord, on émet un avis aujourd'hui, le bureau a fait ce qu'il pensait être le mieux possible, il a au moins donné une orientation. »

M. BILLAULT : « On a passé plus de 2 heures l'autre jour à évoquer ces questionnaires, il y a 22 croix à placer. On en a placé 16 en parfaitement adaptés, 4 plutôt adaptés et 2 pas très adaptés. Ce que je crains, c'est qu'aujourd'hui on ait tout juste le quorum si on recalcule une réunion fin avril et qu'on n'a pas le quorum, que fait-on ? Le débat, les échanges vont continuer. »

M. BARBIER : « Je n'ai pas d'état d'âme par rapport aux croix, c'est sur certains commentaires, il y en a que je ne peux pas valider, la ZRE. »

M. Le Président : « Si je vous corrige ces propos est-ce que vous êtes d'accord avec notre proposition ? »

M. BARBIER : « J'ai découvert ces éléments en arrivant dans la salle, vous me demandez de valider quelque chose... »

M. Le Président : « Je veux bien qu'on corrige les textes. C'est les commentaires du bureau que vous deviez ou non valider. On peut les retirer si vous ne les validez pas. Les phrases qui choquent, on va les retirer. Vous en êtes d'accord ? Sur les ZRE on enlève « sévère », on reformule différemment. »

M. DEVILLE : « Le stockage d'eau « prioritaire ». »

Le Président : « Si on enlève « prioritaire » par « nécessaire » ? »

M. DEVILLE : « Nécessaire par rapport aux économies, ça vient en supplément des économies. »

M. Le Président : « En complément plutôt. »

M. POUGET : « Sur la position que nous avons adoptée par rapport à ces demandes d'avis sur les questions importantes dans notre SAGE, considérant que les services de l'Etat et les services déconcentrés sont parties prenantes dans l'élaboration des questions, qu'il est demandé l'avis de la CLE et que nous sommes plutôt là pour veiller à ce que l'avis donné porte sur le fond. Ma position serait de s'abstenir en général. »

M. Le Président : « Même si vous vous absteniez lorsque vous représentez les services de l'Etat et que vous êtes acteur dans cette écriture. Simplement on peut tenir compte de vos avis. »

M. POUGET : « J'ai l'impression que c'est plutôt par rapport aux opinions présentées en bureau, au moins des explications de textes, ça peut paraître un peu abrupt, il a fallu expliquer ce qu'on entendait par les économies d'eau par les réserves de substitution, précisez peut-être les propos. »

M. Le Président : « Ça a déjà été explicité longuement, largement, depuis de nombreuses années. L'objectif, le maintien du milieu. »

M. POUGET : « Je pense qu'il faudrait expliquer un peu. »

M. Le Président : « On peut adjoindre un document qui est déjà tout prêt.

A la correction qu'il vient de nous être demandé, que nous approuvons et que nous mettrons en œuvre, qui est contre ? 1 Qui s'abstient ? 7 Le reste est pour : 13 »

Laure THEUNISSEN : « A titre individuel vous pouvez répondre à ce questionnaire sur le site « Prenons soin de l'eau ». Les questionnaires seront dépouillés en fonction de votre catégorie socioprofessionnelle.

Cf. délibération en ANNEXE 7



## Rapport n°V : Questions diverses

### ▪ *Présentation du stage « plan d'eau »*

Il a été décidé lors du bureau de CLE du 12/11/2012 d'engager une étude sur les plans d'eau qui devait aller au-delà du simple inventaire. Un précédent stage avait été lancé en 2005 où a été répertorié plus de 800 plans d'eau. L'indicateur le plus intéressant était la surface en eau libre, on avait une répartition non pas par communes mais sur un maillage du territoire.

La présence des plans d'eau est plus ou moins importante en fonction des sous-bassins versants. L'enjeu était d'accueillir un stagiaire qui puisse travailler pour compléter la connaissance qui existe notamment du fait que dans l'inventaire des zones humides en cours : les plans d'eau sont aussi répertoriés. Des oublis sont à constater en 2005. L'enjeu va être de d'abord faire un point sur les aspects quantitatifs donc hydrologiques. Travailler aussi au mieux avec les services de Police de l'eau et l'agence de l'eau sur la connaissance de ces plans d'eau et des usages qui sont affectés et de vérifier les impacts hydrologiques.

On a accueilli un stagiaire en master 2, Mathieu Guilloteau. Il va travailler pendant 6 mois sur cette thématique. Il sera peut-être amené à intervenir sur certaines de vos communes, ça va se caler au fur et à mesure de l'avancée du stage s'il y a besoin de faire du terrain, d'aller voir des cas particuliers, de se rendre compte comment est géré un plan d'eau. Lors du bureau de CLE du 21 février on s'est mis d'accord sur le fait que ce stage ne devait pas être réalisé en catimini. Il a été décidé de monter un comité de suivi.

### ▪ *Comité de suivi*

Le Président propose la composition suivante :

- DDTM85, notamment le service de Police de l'eau
- Dreal Pays de la Loire
- EPMP
- ONEMA
- Chambre d'agriculture de la Vendée
- SMIDAP
- Vendée Eau
- Président de la CLE

Le Président : « Cette étude, elle est la compilation des connaissances. »

Laure THEUNISSEN : « L'esprit c'est de faire une compilation et il y aussi des hypothèses à vérifier. Est-ce qu'il y a réellement un impact cumulé de ces plans d'eau. Si c'est oui, est-ce qu'il est équivalent sur tout le territoire ou est-ce que sur certains sous-bassins versants il y a déjà une pression qui est plus forte ? pourquoi ? Pour quels usages ? Est-ce que finalement il n'y a pas tant d'irrigation et est-ce que ce ne sont pas les plans d'eau de loisir qui font défaut sur ce bassin versant ? C'est explorer tous ces questionnements. Est-ce que les plans d'eau ont plus d'impact l'été ou l'hiver ?

On va étayer la connaissance et on va aussi répondre à des questions par rapport à la quantité. On avance pas à pas vers l'étude « volume prélevable ».

Ce qui était proposé c'est de monter rapidement ce comité de suivi et envisager une réunion sur le mois d'avril. »

Le Président : « L'objectif c'est que fin 2013 on est une connaissance totale pour commencer à travailler sur la mise en place de moyens complémentaires pour répondre aux besoins. »

Laure THEUNISSEN : « Par contre, j'ai entendu ce que vous avez dit en réunion tout à l'heure sur le fait qu'il y avait des études de besoin qui étaient déjà en cours. J'ai eu une discussion avec Michel Chauvin (chambre d'agriculture) pour la préparation d'un des bureaux de CLE. On ne sera pas là pour compiler les besoins. On est sur les plans d'eau existants, comment ils fonctionnent et vérifier. »

Le Président : « On est dans la mission de la CLE, c'est-à-dire la connaissance. Ce qui n'empêche pas qu'on ait besoin d'un autre côté de connaître les volumes pour aller vers les volumes prélevables. »

Laure THEUNISSEN : « Je pense que ce sera intégré à l'étude « volume prélevable ». »

M. BARBIER : « Le périmètre est l'ensemble du SAGE ? »

Laure THEUNISSEN : « Pour l'étude oui. »

M. BARBIER : « Le travail est immense. »

Laure THEUNISSEN : « Ce sera à Mathieu Guilloteau de voir pendant le premier mois ce qui est envisageable, ce qui ne l'est pas, est-ce qu'il faut faire de l'expérimental ? On va explorer toutes ces pistes et les soumettre au comité de suivi. »

M. Pierre BARBIER : « Il y a plusieurs entrées possibles, nous on a fait faire ce type d'étude sur la vie amont, assez vite on s'est cantonné aux plans d'eau sur cours d'eau les plus impactant, les plus importants, c'est un travail qui est très important et en masse. On s'est rendu compte qu'au niveau administratif on avait connaissance que de la moitié des plans d'eau. Après il y a l'aspect pour le stagiaire de devoir se déplacer sur le terrain, il faut que la chambre d'agriculture soit complètement en phase. Donc là le comité de suivi va très bien, vous avez l'ensemble des intervenants, sur le fond. Mais si on commence à mettre la DDTM un peu en avant, on va dire que c'est dans un but de police de l'eau. Si on commence à parler de police de l'eau c'est « cuit ». Sur la Vie amont, on a eu ce type de difficulté. On interviendra dans le comité de suivi sur la logique connaissance, pas du tout pour faire de la police derrière. Même si on se rend compte que sur les plans d'eau sur cours d'eau il va bien falloir trouver des solutions par rapport à la continuité écologique. Globalement sur la Vie ce qui est ressortie, on avait à peu près 1/3 des plans d'eau sur cours d'eau qui pouvaient être déconnectés. Les 2/3 qui restent, il y a d'énormes difficultés soit géologique, soit foncier. On se rend compte qu'on est relativement coincé. La première des choses ce sera de bien cadrer ce que vous voulez avoir. »

Le Président : « C'est indispensable que les SAGE possèdent ça. »

M. Pierre BARBIER : « Je suis d'accord, mais 6 mois... »

Le Président : « Je vais faire une attaque un peu directe, si le SAGE Sèvre Niortaise connaissait les plans d'eau en Deux-Sèvres, le recensement des plans d'eau était connu, on aurait moins de problème sur la rivière Autize. »

M. Pierre BARBIER : « On est pareil sinon pire en Vendée. On a fait des extractions, on se rend compte que sur la centaine de plans d'eau sur cours d'eau, une bonne partie sont d'irrigation avec des impacts importants en période estivale. C'est indispensable de ce lancer dans ce travail, il y a du boulot. »

Laure THEUNISSEN : « Je préfère en parler devant la CLE, dans le principe de connaître les usages et notamment ceux reconnus de l'administration, le problème des bureaux d'études quand ils font une définition de volume prélevable, c'est qu'ils ne prennent en compte que les prélèvements connus de l'administration. On va se rendre compte qu'il y a beaucoup de prélèvements qui ne sont pas connus et qu'un moment donné quand il va falloir répartir les volumes entre usages, on va se tromper. Je le vois dans les réunions zones humides, il y a pleins de plans d'eau qui ont été créés en peu de temps. On est pas là pour faire de la police, ce n'est pas notre travail mais c'est au moins de se dire qu'est ce qu'il se passe sur le territoire et comment utiliser l'eau dans ces plans d'eau. »

Le Président : « Il faut que l'on reste dans le domaine du SAGE. C'est un domaine de connaissance donc on va remplir ce rôle de connaissance. Chacun en tirera après les intérêts, la volonté de ce qu'on peut faire avec cette connaissance. Ici on a simplement à dire, il y a tant de mètres cubes d'eau qui sont là stockés, pas stockés, qui servent à tel usage... »

M. DEVILLE : « Je trouve que l'indemnité forfaitaire est un petit peu faible pour le travail qui est demandé. C'est une idée comme une autre, le problème des stagiaires malheureusement, je trouve ça inadmissible qu'ils soient payés si peu. »

M. Le Président : « Rien n'empêche de donner une prime. Je préfère qu'on donne une prime à quelqu'un qui a bien travaillé plutôt qu'on lui donne un gros salaire et qu'il ne travaille pas. »

#### ▪ **Levée de la séance**

Le Président : « Prochaine réunion de CLE le 18 ou le 19 juin. »

Rédaction : LT

## Annexes

ANNEXE 1.	Feuilles d'émargement des membres de CLE.....	20
ANNEXE 2.	Diaporama présenté en séance (hors intervention de partenaires) .....	21
ANNEXE 3.	Liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques et composition de ces groupes.....	22
ANNEXE 4.	Délibération de la CLE sur la liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques .....	23
ANNEXE 5.	Délibération de la CLE sur le rapport d'activités 2012.....	24
ANNEXE 6.	Compte rendu du Bureau de la CLE en date du jeudi 21 février 2013.....	25
ANNEXE 7.	Délibération de la CLE sur les questions importantes du SDAGE .....	26

**ANNEXE 1. Feuilles d'émargement des membres de CLE**

CE 11/03/2013


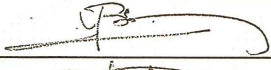

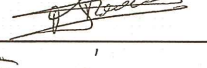

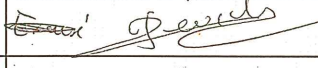



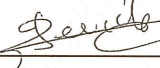
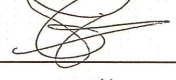
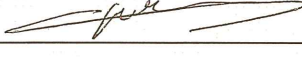
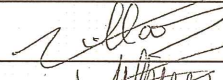
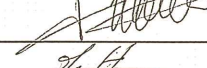


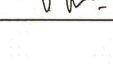
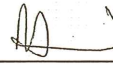
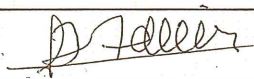

Personnes invitées

NOM	Prénom	Structure	Emargement
DER MIKAELIAN	Sophie	Parc interrégional du Narvais poitevin	SM
PETERIL	Anne	Communauté de Communes Vendée Seine Aohise	<del>SM</del>
ELON	Nadine	Chambre d'Agriculture	<del>SM</del>
ELON	Félice		non S. fine présent.

## Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée

le 11 mars 2014 h 30  
à Narbonne

### Collège des Elus

NOM TITULAIRE	PRENOM	SIGNATURE	MANDAT à :
BERLAND	Gilles	 excuse	N° RICHARD
BILLAUD	Yves		
BON	François		
BOSSARD	Michel		
BREGEON	Emile	Excuse	
CHARDON	Christiane	Excuse	
CHATEVAIRE	Marie-Josèphe		
CORDON	André		
COULAIS	Bruno		
DEVILLE	Patrick		
dît MARQUIS	Guy-Auguste		
FERRON	Jean-François	Excuse	M. BREGNON
GELLE	Pierre		
GERZEAU	Simon		
GOICHON	Claudine	Excuse 	N° Deville M. DEVILLE
GRAYON	Patrick		
GUIGNARD	<del>Roger</del> Gérard		
MAJOU	Bernard		
MARQUOIS	Jean-Claude	 excuse	N° VILLAIN
MARTINEAU	Joseph		
MAUPETIT	Didier		
PAILLAT	Jacques	RE  excuse	M. R. J. Gerzeau
RICHARD	Jean-Claude		
SAVINEAU	Michel		
SOUCHET	Dominique		
TALBOT	Marcel		
TARNIER	Bernard		
VILLAIN	Francis		

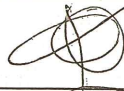

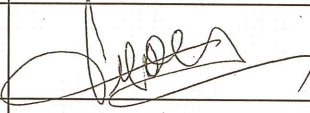
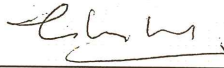
par ordre alphabétique

# Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée

le Mars 13 14 30  
à Boisvert

## Collège des Usagers

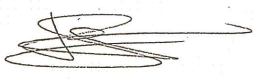
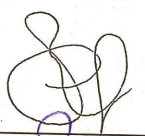
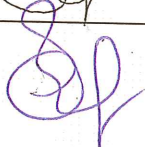
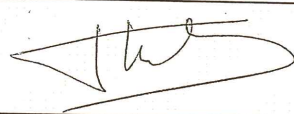
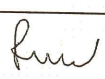
par ordre alphabétique

NOM TITULAIRE	PRENOM	SIGNATURE	MANDAT à :
AUBOUIN	Pierre-Olivier		
BERNARD	Jean-Michel		
de GUERRY	Christian	Excuse'	pourvu non recevable
DESNOUHES	Laurent	Excuse'	
DUPONT	Robert		
GELOT	Serge	Excuse'	pourvu non recevable TB
GRELIER	René	Excuse'	
LE BOURDONNEC	Jean-Claude		
MALLARD	Charles		
MEZIERE	Serge	Excuse'	<del>Ar GRELIER</del>
MILCENT	Maurice		
MORIN	Jean-Jacques		
PINEAU	Mickaël		
YOU	Théophile		

# Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée

le 11 mai 2013 14 h 30  
à ..Nesvant

## Collège des représentants de l'Etat

TITULAIRE	représenté par NOM	SIGNATURE	MANDAT à :
Monsieur le Préfet des Deux Sèvres			
Monsieur le Préfet de la Vendée	Mme OBARA L'Arche		
Monsieur le Directeur de la DREAL Poitou-Charentes	POUCET Pierre		
Madame la Directrice générale de l'Agence Régionale de la Santé des Pays de la Loire	Excuse		
Monsieur le Directeur de la DREAL Pays de la Loire	Excuse		
Monsieur le Délégué Interrégionale de l'ONEMA Délégation interrégionale de Bretagne, Pays de Loire	Excuse		
Monsieur le Directeur Adjoint de la DDTM de Vendée			
Monsieur le Directeur Territoriale de l'Office National des Forêts Centre Ouest Auvergne Limousin Agence régionale Pays-de-la-Loire			
Monsieur le Directeur départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée	BARBIER Pierre		
Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	Excuse - Pausoir		M. Barbier
Monsieur le Préfet de la Région Centre, Préfet coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne			
Monsieur le Directeur départementale des Territoires des Deux Sèvres	Frédéric NADAL		
Monsieur le Préfet de la Région Poitou-Charentes, Président de la CC3S			
Monsieur le Président de l'Etablissement public du Marais poitevin	M. Hecault		



**ANNEXE 2. Diaporama présenté en séance (hors intervention de partenaires)**

# Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la rivière Vendée



le 11 mars 2013, Mervent



Présence



## Ordre du jour



- **Approbation du compte-rendu de la réunion de la CLE du 12 décembre 2012**
- **Point d'avancement sur les travaux portant sur les règlements d'eau dans le Marais poitevin.**
  - Avis de la CLE sur la liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques
- **Adoption du rapport annuel d'activité 2012 du SAGE Vendée**
- **Avis de la CLE à la consultation sur "les questions importantes" du comité de bassin Loire Bretagne**
- **Questions diverses**
  - Présentation du stage « plan d'eau »



Approbation  
des comptes-rendus  
de réunion

## Approbation des comptes-rendus

- CLE du **12 décembre 2012**
  - Compte rendu envoyé le par voie postale le 27 février 2013
  - Mis en ligne sur le site internet de l'IIBSN
  - Lien pour le télécharger envoyé avec un mail
  - Pas de remarques
- Bureau de la CLE du **21 février 2013**
  - Compte rendu remis sur table

## Point d'avancement sur les travaux portant sur les règlements d'eau dans le Marais poitevin

## Point d'avancement sur les travaux portant sur les règlements d'eau dans le Marais poitevin. Avis de la CLE sur la liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques

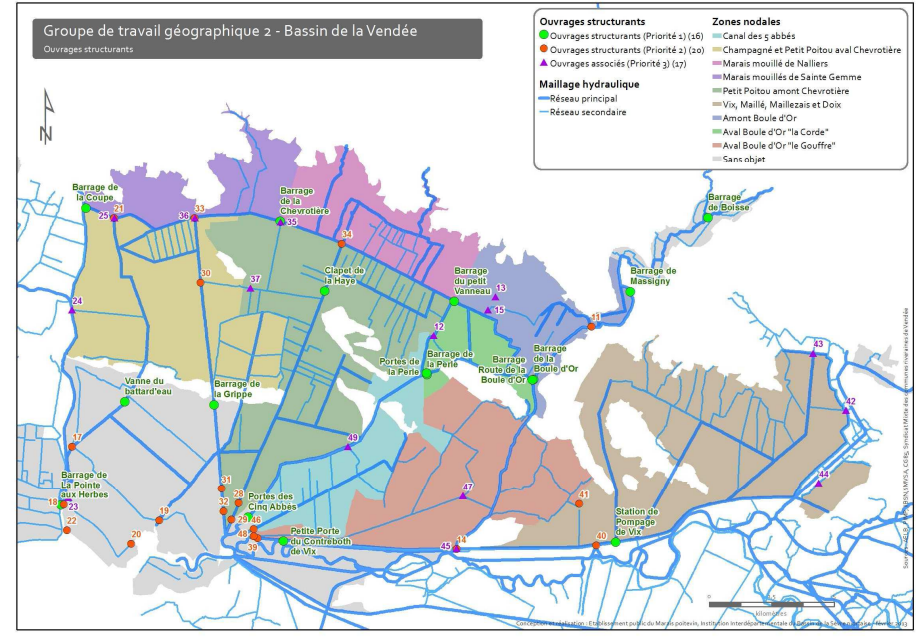
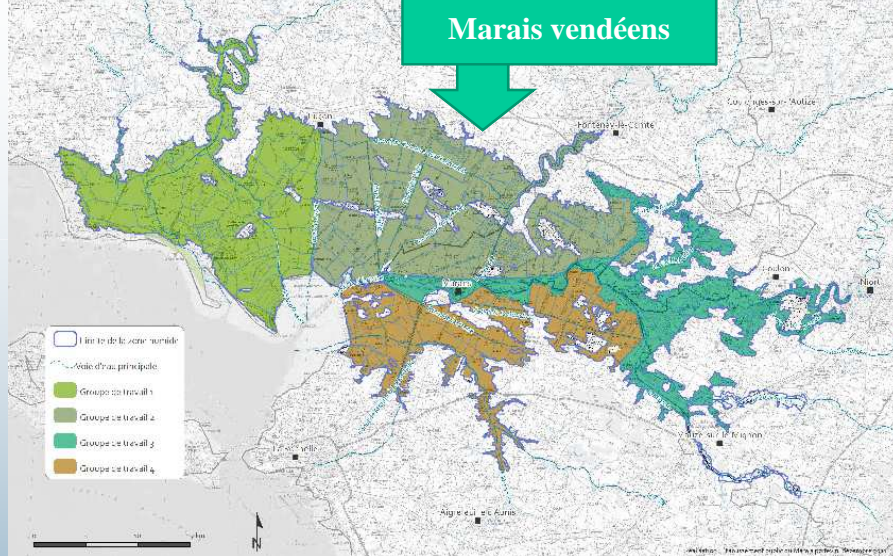
Document remis sur table

Elaboration des règlements d'eau - Composition des groupes de travail géographiques

25/02/13

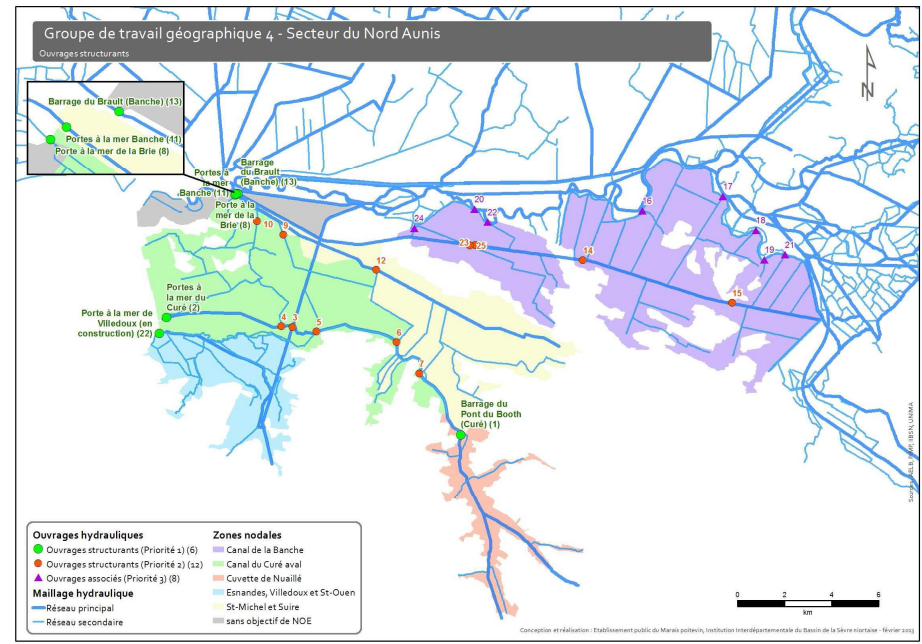
	Lay (groupe 1)	Vendée (groupe 2)	Sèvre niortaise (groupe 3)	Nord Anis (groupe 4)
Animation du groupe EPMP / animateur SAGE	Hervé Jocaille (EPMP) + Direction Pascal Mège (SAGE Lay)	Hervé Jocaille (EPMP) + Direction François Josse (SAGE Sèvre niortaise)		
Services déconcentrés de l'Etat (DDT/DREAL)	Pierre Barbier (DDTM 85) Frédéric Leseur (DREAL PDLL)	Pierre Barbier (DDTM 85) Frédéric Leseur (DREAL PDLL)	Frédéric Nadal (DDT 79) Pierre Barbier (DDTM 85) Pierre Pouget (DREAL PC)	Yann Fontaine (DDTM 17) Pierre Pouget (DREAL PC)
ONEMA	Frédéric Portier (ONEMA 85)	Yves Barradeau (ONEMA 85)	Eric Bachelier (ONEMA 79)	Eric Broussard (ONEMA 17)
Agriculture	Francis Percot marais desséchés Moricaq Francis Vrignaud marais mouillés Luçon	Serge Gelot éleveur Joseph Texier président ASA Champagne	Dominique Moinet agriculteur par voie d'eau Philippe Leysène agriculteur	Yves Mignonneau agriculteur Patrice Charré agriculteur
Associations environnementales ou gestionnaires de réserves	Hugues des Touches réserve Saint Denis du Payré Emmanuel Joyeux réserve Baie de l'Aiguillon	Jean-Pierre Guéret réserve Champagne les Marais Yves le Quellec Vendée nature environnement	François-Marie Pellerin Coordination Défense MP Matthieu Guillot Deux-Sèvres nature environ.	Patrick Picaud Nature environnement 17 Fabien Mercier LPO
Syndicats de propriétaires de marais	Prosper Giraudet marais desséchés Triaize Bernard Chadeneau Vallée du Lay	André Massonneau président SA des 5 abbés Jean-Michel Bernard marais de Vix / canaës	Philippe Mounier Union des marais mouillés Serge Audebrand SMM Deux-Sèvres	Fabrice Renard marais desséchés de Norbeck Jean-Louis Hillairet marais Anailly Charron Longèves
Syndicats mixtes ou institution interdépartementale	Didier Berchaire technicien SMMP Lay James Cardineau vice-président SMMP	Fabrice Enon technicien SMVSA Joseph Martineau président SICRV	Gilles Chourré technicien IIBSN Nicolas Pipet technicien IIBSN	Cédric Belluc technicien SYHNA Didier Denis Elu SYHNA
Fédération de pêche	Gilbert Antoine (Vendée)	Dimitri Bouron (Vendée)	Alain Dupeux (Deux-Sèvres)	Bruno Garcia (Charente-M.)
Conchyliculture (SRC)	Yannick You	Yannick You	Benoît Durivaud	Guy Esnard
Parc (PIMP)	Régis Pasquier	Alain Texier	Dominique Giret	Xavier Baron
Gestionnaire et/ou acteur local et/ou personne qualifiée	Jérôme Bortoli Vendée Eau Claude Roy hydrogéologue CG Vendée	Ludovic Weiss Barrage de Mervent / SAUR Claude Roy hydrogéologue CG Vendée	Edouard Onno DDT 79 / DPP Alexandre Roy batterie Venise verte	Christophe Chastaing Directeur adjoint UNIMA Frédéric Corre réserve Baie de l'Aiguillon

# Marais vendéens



Liste des ouvrages structurants  
(version définitive suite à la réunion du groupe GT2 du 22 février 2013)

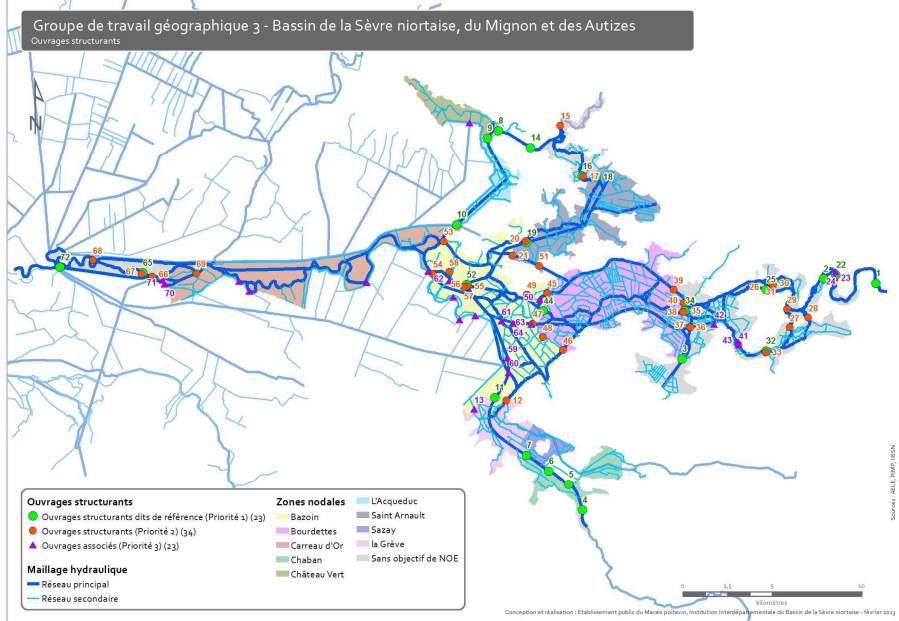
	Ouvrages structurants		Ouvrages associés	N° Ouvrage
	Priorité 1	Priorité 2		
Réseaux primaires d'intérêt collectif	Pointe aux Herbes			1
	Coupe			2
	Chevrotière			3
	Petit Vanneau			4
	La Perle (2 ouvrages)			5
	Boule d'Or (2 ouvrages)			6
	5 Abbés			7
	Contrebooth de Vix			8
	Boisse			9
	Massigny			10
ASA				
de Champagné	Batardeau			11
				12
				13
				14
				15
				16
				17
				18
				19
				20
Marais du Petit Poitou				21
				22
				23
				24
				25
				26
				27
				28
				29
				30
Marais de Vix				31
				32
				33
				34
				35
				36
				37
				38
				39
				40
Marais de Mouillepieid				41
				42
				43
				44
				45
				46
				47
				48
				49
				50



Groupe géographique du Nord Aunis - GT 4

Liste des ouvrages structurants  
(version définitive suite à la réunion du groupe GT4 du 26 février 2013)

	Ouvrages structurants		Ouvrages associés	N° ouvrage
	Priorité 1	Priorité 2		
Curé	Barrage du Pont du Booth (Curé)			1
	Portes à la mer du Curé			2
		Ouvrages latéraux du canal de Marans à La Rochelle		3
		Dalle de la Haute Prée		4
		Prise d'eau du Pont de la Brie		5
		Vanne de la bonde de Riblion (prise d'eau)		6
		Vanne de bonde de Pied Lizet (prise d'eau)		7
Canal de la Brie et du Cravans	Porte à la mer de la Brie			8
	Vanne de Cloubout			9
Canal de la Brume	Ecluse du Brault (Brume)			10
	Vanne de Montfaut			11
Canal de la Banche	Barrage du Brault (porte à la mer)			12
		Ecluse de la RD 137		13
		Barrage de l'Angle folle		14
		Vanne de l'Angle d'Or		15
		Bonde des Combrands		16
		Bonde de la Héronnerie		17
		Bonde du Roc		18
		Bonde de la Barrière		19
		St Amant		20
		Caillouze (station de pompage)		21
	Grand Saint Louis		22	
	Ouvrage de la Tessinerie		23	
Marais de Villedoux	Porte à la mer de Villedoux (en construction)			24
	Porte de Taps Cul			25
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	



Groupe géographique du bassin de la Sèvre - GT 3

Proposition d'ouvrages structurants, de références et associés \* - GT 3

\* Les barres, en rouge sur les ouvrages associés, barres jaunes sur les ouvrages de référence, barres vertes sur les ouvrages prioritaires.

Bief	Axe hydraulique	Nom de l'ouvrage	Ouvrages structurants		Ouvrages associés *	N° ouvrage	X	Y
			Priorité 1	Priorité 2				
Bourignon	Bourignon	Barrage de Combrands	oui	oui	oui	42025	658215	
	Bourignon	Barrage de la Villedoux	oui	oui	oui	420610	657190	
	Bourignon	Barrage de l'Albâtre	oui	oui	oui	42127	658200	
	Bourignon	Barrage de Bourdeau Nord	oui	oui	oui	41610	654110	
	Chaban	Barrage de Chaban	oui	oui	oui	41513	657500	
	Chaban	Barrage de Saint Louis	oui	oui	oui	41510	657410	
	Chaban	Barrage de Saint Louis	oui	oui	oui	41510	657410	
	Chaban	Barrage de Saint Louis	oui	oui	oui	41510	657410	
	Chaban	Barrage de Saint Louis	oui	oui	oui	41510	657410	
	Chaban	Barrage de Saint Louis	oui	oui	oui	41510	657410	
Bourdettes	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
	Bourdettes	Barrage de Bourdettes	oui	oui	oui	41100	658150	
Bourdeau	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	
	Bourdeau	Barrage de Bourdeau	oui	oui	oui	41610	654110	

• Avis de la CLE sur la liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques

=> décision

## Adoption du rapport annuel d'activité 2012 du SAGE Vendée

- Document consultable sur le site internet de l'IIBSN
- Mail envoyé le 6 mars aux membres de la CLE avec le lien pour le télécharger
- Document envoyé par courrier
- Pas de Remarque

## Rapport annuel d'activité 2012 du SAGE Vendée

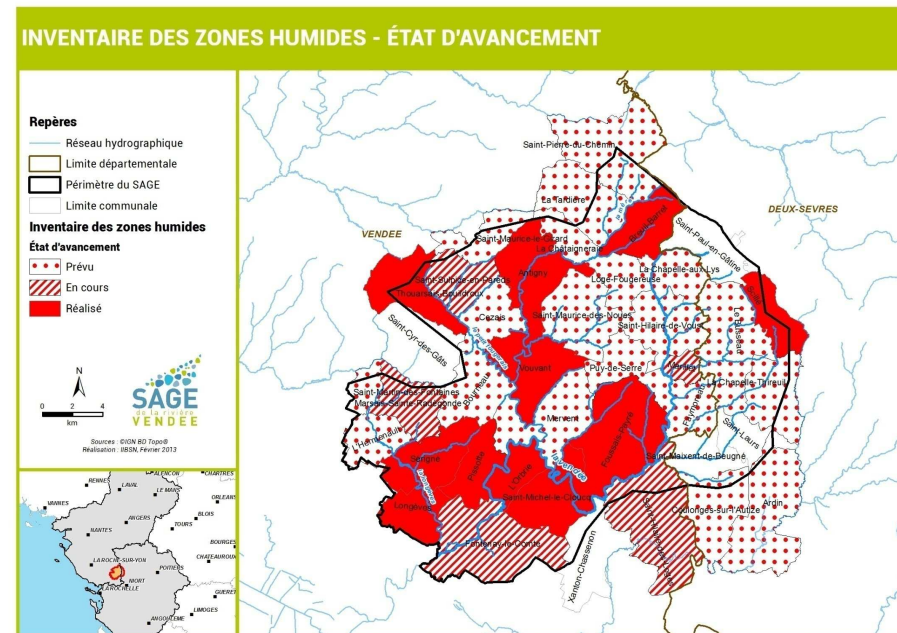
### Faits marquants 2012

- 3 réunions de CLE
- Réunion avec visite sur le terrain : Station d'épuration de Longèves
- Sollicitations de la CLE pour avis
  - dossiers autorisation « loi sur l'eau »,
  - dossiers soumis par comité de Bassin et Etat
- Un site internet opérationnel dont les potentialités augmentent
- Un important travail de collecte et d'automatisation du traitement sur des indicateurs du SAGE (volet qualité)
- Etudes sur la rivière Vendée (Etude de détermination des débits réservés et Etude des impacts des lâchers par bâchées)

18

### Perspectives 2013

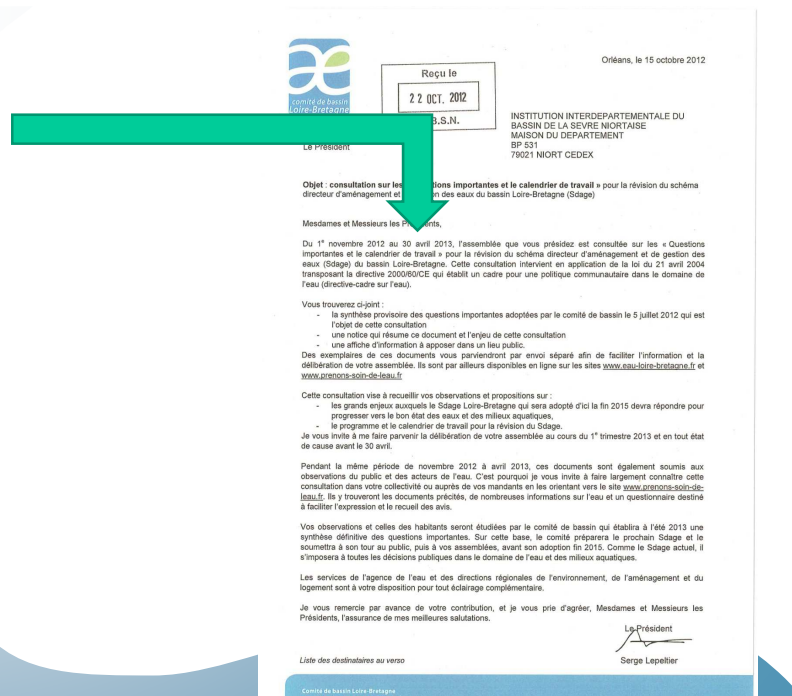
- Travail sur les repères de crue (Fontenay le comte)
- Accompagnement de la mise en œuvre du CRBV
- Etude volumes prélevables
- Accompagnement d'un stagiaire sur la problématique des plans d'eau cf point ODJ en fin de réunion
- Poursuite des inventaires de zones humides (2015 aboutissement ?)
- Futur CTMA sur le PPC de Saint Martin des Fontaines





## Avis de la CLE à la consultation sur "les questions importantes" du comité de bassin Loire Bretagne

Avis de la CLE à la consultation sur "les questions importantes" du comité de bassin Loire Bretagne



## Proposition d'organisation pour la réponse de la CLE

- groupe de travail « les questions importantes du SDAGE »

composé des membres du Bureau de CLE

+ 3 à 4 personnes supplémentaires

Pour rappel membres du Bureau

jeudi 21 février 2013

- validation par la CLE par voie délibérative de la réponse travaillée en groupe

=> réunion le 11 mars 2013, 14h30

## « Qu'est ce qu'une question importante »

## Temps accordé : 2 minutes

### les GRANDS ENJEUX du bassin Loire-Bretagne

**DONNEZ VOTRE AVIS**

Dans le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin porte une attention particulière à 4 questions. Partagez-vous ces grandes questions ?

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Temps accordé : 15 minutes


Pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Maîtriser l'usage des pesticides et des engrais minéraux et organiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fédérer les acteurs d'une même filière d'activités ou sur un même territoire pour réduire davantage les pollutions diffuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménager le territoire pour adapter l'occupation des sols dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions diffuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées, dans la durée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mieux gérer les eaux de pluie qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Améliorer la recherche des substances chimiques potentiellement dangereuses, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Temps accordé : 15 minutes

Pour préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Poursuivre l'effort pour empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauvegarder et restaurer les zones humides et les services qu'elles rendent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services qu'ils rendent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



## Temps accordé : 15 minutes

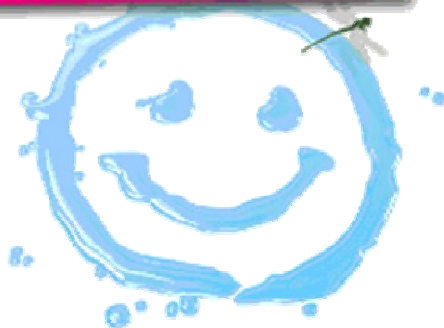
 Pour partager la ressource disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer en priorité l'alimentation en eau potable, aujourd'hui et pour le futur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages ; revenir à l'équilibre là où les prélèvements sont intenses et créent un déficit de la ressource	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etudier la possibilité de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons, tout en préservant prioritairement l'alimentation en eau potable et la vie des milieux aquatiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des espaces inondables par les crues ou les submersions marines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménager différemment le territoire pour ne pas aggraver les ruissellements et les inondations qu'ils peuvent provoquer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Temps accordé : 15 minutes

 Pour s'organiser ensemble et mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d'action définies par les Sage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobiliser et accompagner des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'amélioration de l'état des eaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mieux articuler la stratégie pour l'eau portée par le Sdage avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...), et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toujours acquérir des données et des connaissances sur les enjeux de gestion de l'eau sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Continuer l'information et la sensibilisation des habitants pour une implication large de leur part	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hierarchiser les priorités d'action et optimiser les moyens humains et financiers dans un contexte de restrictions budgétaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## L'eau vous consulte

du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013

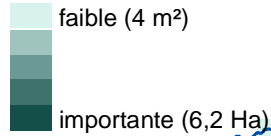


Répondez en ligne  
[www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)

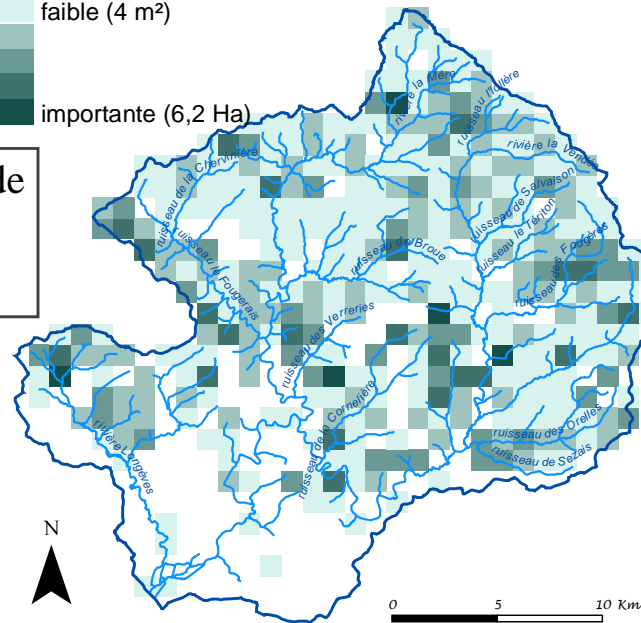
## Questions diverses



## Surface de plans d'eau par Km<sup>2</sup>



Carte issue de l'étude de 2005



Sources : BD Carthage<sup>®</sup>, I.I.B.S.N. Auteur : Gaëlle GABRIEL - Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise

### OFFRE DE STAGE

Caractérisation et vérification des usages des plans d'eau implantés sur le périmètre du SAGE Vendée

Pour le compte de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN) souhaite accueillir dès le printemps 2013 un(e) étudiant(e) dans le cadre d'un stage de niveau master I ou II ou ingénieur pour une durée de 6 mois sur la thématique des plans d'eau.

**Contexte du stage :**  
Dans le cadre des études du SAGE, la problématique « plan d'eau » a été fléchée comme étant un enjeu important pour la reconquête de la qualité des milieux. Selon l'inventaire réalisé par l'IIBSN en 2005, 880 plans d'eau de plus de 100 m<sup>2</sup> sont recensés sur le périmètre du SAGE. Les densités les plus fortes de plan d'eau se trouvent sur les têtes de bassin versant. La création de ces plans d'eau dédiés à divers usages (pêche de loisirs, irrigation, abreuvement...) n'est pas sans conséquence sur la gestion de l'eau du bassin versant.

**Objet du stage :**  
Le stage doit permettre de faire le point sur divers aspects :  
- compilation des données existantes  
- structuration et amélioration de la base de données « plan d'eau » 2005 sur des aspects non abordés : existence légale, usages, bilan quantitatif, gestion, etc...  
- établissement de bilans par sous bassin versant et usages avérés ou supposés  
- en lien avec la Police de l'eau et d'autres partenaires, faire un point sur la reconnaissance et / ou régularisation nécessaires de plans non déclarés par leur gestionnaire  
- à l'échelle des sous bassins versant, vérification des impacts hydrologiques et quantitatifs via des simulations à établir  
Des déplacements sur le terrain peuvent être prévus.

**Compétences requises :**  
- Compétences en hydrologie et/ou hydrogéomorphologie indispensables  
- Permis B indispensable  
- Connaissance bienvenue de logiciel de bureautique et du Systèmes d'Information Géographique SIG (Arcgis), des bases de données et de leurs architectures  
- Aptitude au relationnel et volonté de travail en équipe (équipe technique de 10 agents)  
- Rigueur scientifique et esprit de synthèse  
- Capacité d'initiatives et force de propositions  
- Autonomie et capacité d'organisation

## Comité de suivi

- DDTM85
- Dreal Pays de la Loire
- EPMP
- ONEMA
- Chambre d'agriculture de la Vendée
- SMIDAP
- Vendée Eau
- Président de la CLE

## Questions diverses

– arrêté inter-préfectoral n° 13-DDTM85-64 modifiant le SAGE de la Vendée

=> Envoi postal assuré par la DDTM85



## ARRETENT :

### Article 1 :

La disposition IC-3 du plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la rivière Vendée est ainsi modifiée :

« Le volume d'eau produit annuellement par l'usine de Mervent est plafonné à 9,25 Millions de m<sup>3</sup>. Le volume autorisé à la prise d'eau sera adapté en fonction des études sur la définition des volumes prélevables.

Le règlement d'eau du complexe hydraulique de Mervent fait mention en annexe de l'ensemble des conventions comportant une exportation partielle ou totale de volumes d'eau hors du bassin versant. »

**Article 2 :** Les autres dispositions du PAGD restent inchangées.

## Dossier déclaration / autorisation

- Liste reçue depuis la dernière CLE

## À noter ....

- Réunion « comité de plan d'eau » en avril 2013
- CLE en juin 2013
  - *Date ??*



Merci de votre attention

**ANNEXE 3. Liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques et composition de ces groupes**

# Elaboration des règlements d'eau - Composition des groupes de travail géographiques

25/02/13

	<b>Lay</b> <i>(groupe 1)</i>	<b>Vendée</b> <i>(groupe 2)</i>	<b>Sèvre niortaise</b> <i>(groupe 3)</i>	<b>Nord Aunis</b> <i>(groupe 4)</i>
<i>Animation du groupe EPMP / animateur SAGE</i>	<b>Hervé Jocaille (EPMP) + Direction Pascal Mège (SAGE Lay)</b>	<b>Hervé Jocaille (EPMP) + Direction François Josse (SAGE Sèvre niortaise)</b>		
<i>Services déconcentrés de l'Etat (DDT/DREAL)</i>	<b>Pierre Barbier (DDTM 85) Frédéric Leseur (DREAL PDLL)</b>	<b>Pierre Barbier (DDTM 85) Frédéric Leseur (DREAL PDLL)</b>	<b>Frédéric Nadal (DDT 79) Pierre Barbier (DDTM 85) Pierre Pouget (DREAL PC)</b>	<b>Yann Fontaine (DDTM 17) Pierre Pouget (DREAL PC)</b>
<i>ONEMA</i>	<b>Frédéric Portier (ONEMA 85)</b>	<b>Yves Barradeau (ONEMA 85)</b>	<b>Eric Bachelier (ONEMA 79)</b>	<b>Eric Broussard (ONEMA 17)</b>
<i>Agriculture</i>	<b>Francis Percot</b> <i>marais desséchés Morigq</i> <b>Francis Vrignaud</b> <i>marais mouillés Luçon</i>	<b>Serge Gelot</b> <i>éleveur</i> <b>Joseph Texier</b> <i>président ASA Champagné</i>	<b>Dominique Moinet</b> <i>agriculteur par voie d'eau</i> <b>Philippe Leyssène</b> <i>agriculteur</i>	<b>Yves Mignonneau</b> <i>agriculteur</i> <b>Patrice Charré</b> <i>agriculteur</i>
<i>Associations environnementales ou gestionnaires de réserves</i>	<b>Hugues des Touches</b> <i>réserve Saint Denis du Payré</i> <b>Emmanuel Joyeux</b> <i>réserve Baie de l'Aiguillon</i>	<b>Jean-Pierre Guéret</b> <i>réserve Champagné les Marais</i> <b>Yves le Quellec</b> <i>Vendée nature environnement</i>	<b>François-Marie Pellerin</b> <i>Coordination Défense MP</i> <b>Matthieu Guillot</b> <i>Deux-Sèvres nature environ.</i>	<b>Patrick Picaud</b> <i>Nature environnement 17</i> <b>Fabien Mercier</b> <i>LPO</i>
<i>Syndicats de propriétaires de marais</i>	<b>Prosper Giraudet</b> <i>marais desséchés Triaize</i> <b>Bernard Chadeneau</b> <i>Vallée du Lay</i>	<b>André Massonneau</b> <i>président SA des 5 abbés</i> <b>Jean-Michel Bernard</b> <i>marais de Vix / canoës</i>	<b>Philippe Mounier</b> <i>Union des marais mouillés</i> <b>Serge Audebrand</b> <i>SMM Deux-Sèvres</i>	<b>Fabrice Renard</b> <i>marais desséchés de Norbeck</i> <b>Jean-Louis Hillairet</b> <i>marais Andilly Charron Longèves</i>
<i>Syndicats mixtes ou institution interdépartementale</i>	<b>Didier Berchaire</b> <i>technicien SMMP Lay</i> <b>James Cardineau</b> <i>vice-président SMMP</i>	<b>Fabrice Enon</b> <i>technicien SMVSA</i> <b>Joseph Martineau</b> <i>président SICRV</i>	<b>Gilles Chourré</b> <i>technicien IIBSN</i> <b>Nicolas Pipet</b> <i>technicien IIBSN</i>	<b>Cédric Belluc</b> <i>technicien SYHNA</i> <b>Didier Denis</b> <i>Elu SYHNA</i>
<i>Fédération de pêche</i>	<b>Gilbert Antoine (Vendée)</b>	<b>Dimitri Bouron (Vendée)</b>	<b>Alain Dupeux (Deux-Sèvres)</b>	<b>Bruno Garcia (Charente-M.)</b>
<i>Conchyliculture (SRC)</i>	<b>Yannick You</b>	<b>Yannick You</b>	<b>Benoît Durivaud</b>	<b>Guy Esnard</b>
<i>Parc (PIMP)</i>	<b>Régis Pasquier</b>	<b>Alain Texier</b>	<b>Dominique Giret</b>	<b>Xavier Baron</b>
<i>Gestionnaire et/ou acteur local et/ou personne qualifiée</i>	<b>Jérôme Bortoli</b> <i>Vendée Eau</i>	<b>Ludovic Weiss</b> <i>Barrage de Mervent / SAUR</i>	<b>Edouard Onno</b> <i>DDT 79 / DPF</i>	<b>Christophe Chastaing</b> <i>Directeur-adjoint UNIMA</i>
	<b>Claude Roy</b> <i>hydrogéologue CG Vendée</i>	<b>Claude Roy</b> <i>hydrogéologue CG Vendée</i>	<b>Alexandre Roy</b> <i>batellerie Venise verte</i>	<b>Frédéric Corre</b> <i>réserve Baie de l'Aiguillon</i>

	<b>Lay</b> <i>(groupe 1)</i>	<b>Vendée</b> <i>(groupe 2)</i>	<b>Sèvre niortaise</b> <i>(groupe 3)</i>	<b>Nord Aunis</b> <i>(groupe 4)</i>
<i>Phase 1</i>	Luçon, locaux EPMP jeudi 7 février, 10h	Chaillé les Marais, Petit Poitou vendredi 1 <sup>er</sup> février, 10h	Niort, Préfecture jeudi 31 janvier, 10h	Longèves, mairie lundi 4 février, 14h30
<i>Phase 2 - Réunion 1</i>	<b>Luçon, locaux EPMP/VDL</b> <b>jeudi 14 mars, 9h30</b>	Mervent, usine des eaux 22 février, 9h30	Niort, Préfecture / Cale du port jeudi 21 février, 9h30	<b>Longèves, mairie</b> <b>mardi 26 février, 14h</b>
<i>Phase 2 - Réunion 2</i>		<b>Fontenay le Comte ?, sous-préf ?</b> <b>mardi 9 avril, 9h30</b>	<b>Niort, Préfecture / Cale du port</b> <b>vendredi 29 mars, 9h30 ?</b>	

## Groupe géographique du bassin de la Vendée - GT 2

### Liste des ouvrages structurants

(version définitive suite à la réunion du groupe GT2 du 22 février 2013)

	Ouvrages structurants		Ouvrages associés	N° Ouvrage
	Priorité 1	Priorité 2		
<b>Réseaux primaires d'intérêt collectif</b>	Pointe aux Herbes			1
	Coupe			2
	Chevrottière			3
	Petit Vanneau			4
	La Perle (2 ouvrages)			5
	Boule d'Or (2 ouvrages)			6
	5 Abbés			7
	Contreboth de Vix			8
	Boisse			9
	Massigny			10
		Vanne du Camping		11
			Poil Rouge	12
			Tout Vent	13
		Gouffre vers Sèvre		14
			Hutte des 3 Fossés	15
<b>ASA de Champagné</b>	Batardeau			16
		Les Amarres		17
		Porte du Russon		18
		L'Epine		19
		Petit Rocher		20
		Pont a Didot		21
		Pas de Sergent		22
			Virecourt	23
			Clapet de la Vergne	24
			Station du Pont a Didot	25
<b>Marais du Petit Poitou</b>	Grippe			26
	La Haye			27
		Ste Marie		28
		Grands Greniers		29
		Broc		30
		L'Orange		31
		Portes de Vienne		32
		Bonde du Passage		33
		Bonde du Coteau		34
			Bonde de la Chevrottière	35
			Station du Passage	36
			Barrage de la Tour	37
<b>Marais de Vix</b>	Station de Pompage			38
		Portes de Vix		39
		Bonde du Jourdain		40
		Bonde des Simaries		41
			Bonde à Roux	42
			Bonde des Mares	43
			Bonde de la Bourse de Chaix	44
			Le gouffre vers contreboth	45
<b>Marais de Mouilleped</b>		Porte de Mouilleped		46
			Vanne de la bonde de Mouilleped	47
<b>Marais sauvage</b>		Porte du marais sauvage		48
		Vanne de la bonde		49
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>14</b>	

# Groupe de travail géographique 2 - Bassin de la Vendée

Ouvrages structurants

## Ouvrages structurants

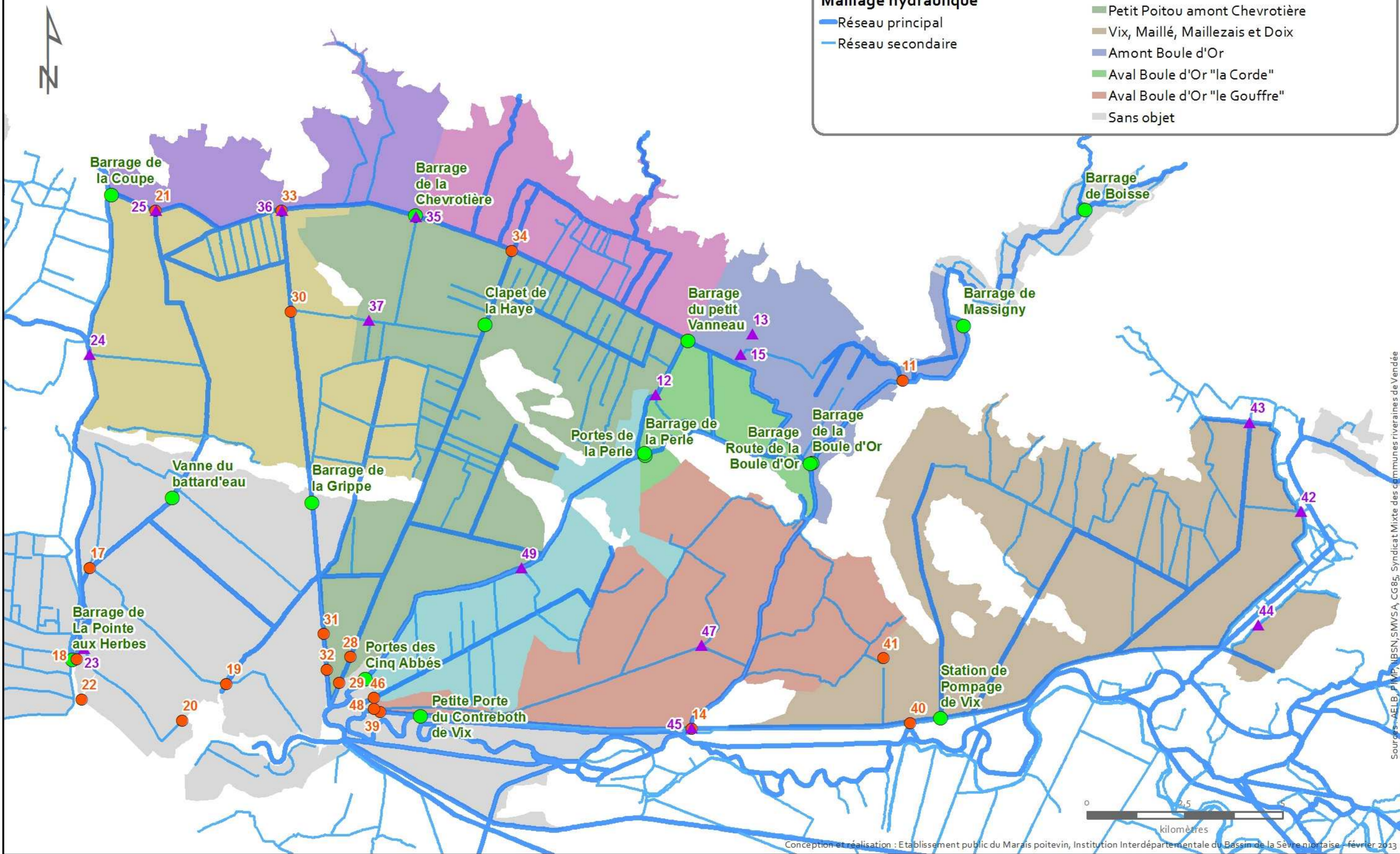
- Ouvrages structurants (Priorité 1) (16)
- Ouvrages structurants (Priorité 2) (20)
- ▲ Ouvrages associés (Priorité 3) (17)

## Maillage hydraulique

- Réseau principal
- Réseau secondaire

## Zones nodales

- Canal des 5 abbés
- Champagné et Petit Poitou aval Chevrotière
- Marais mouillé de Nalliers
- Marais mouillés de Sainte Gemme
- Petit Poitou amont Chevrotière
- Vix, Maillé, Maillezais et Doix
- Amont Boule d'Or
- Aval Boule d'Or "la Corde"
- Aval Boule d'Or "le Gouffre"
- Sans objet



Sources : AELB, PIMP, IBSN, SMVSA, CG85, Syndicat Mixte des communes riveraines de Vendée



**Groupe géographique du bassin de la Sèvre - GT 3**

**Proposition d'ouvrages structurants, de références et associés \* – GT 3**

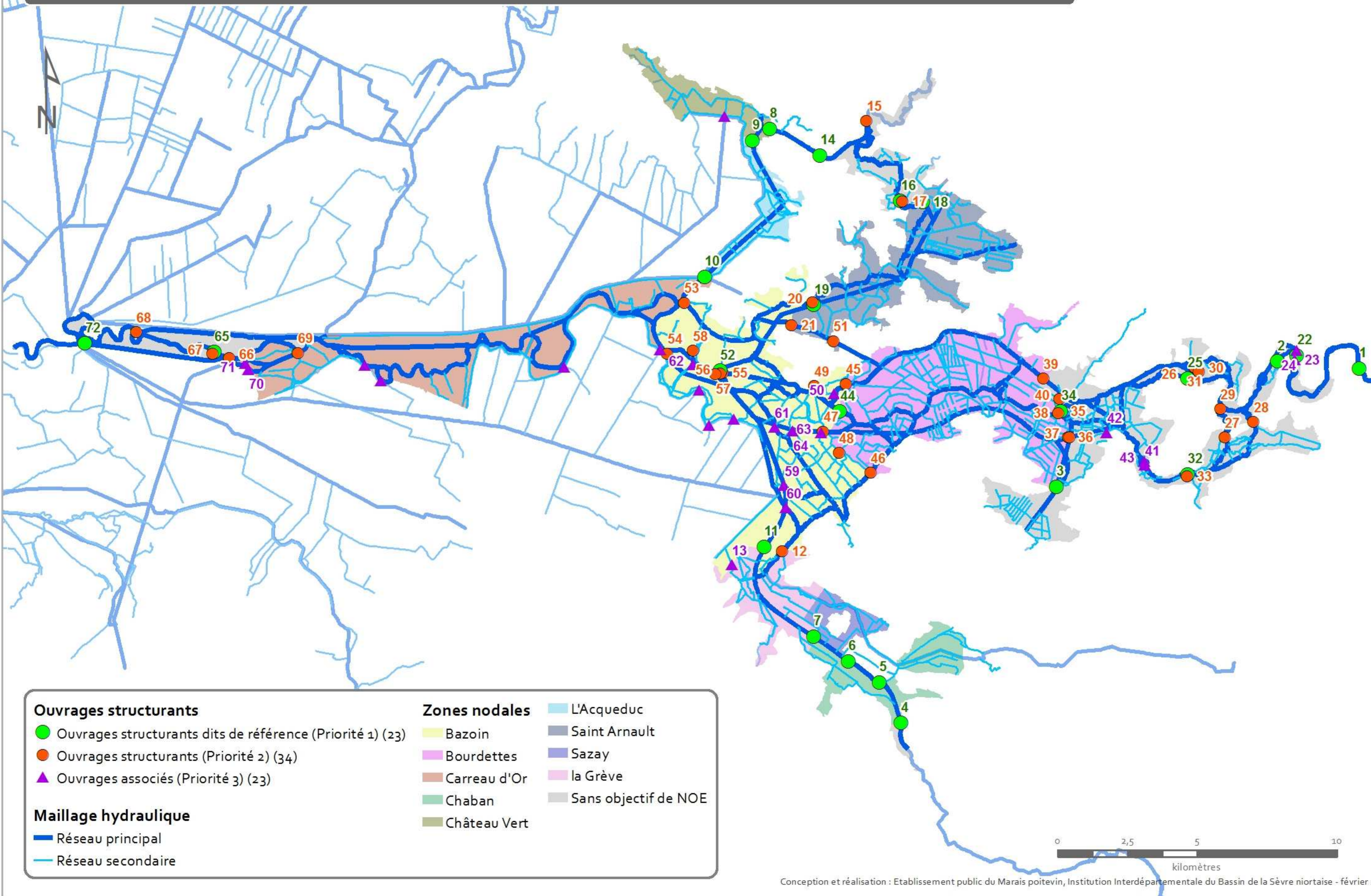
(version définitive suite à la réunion du groupe GT3 du 20 février 2013 2013)

\* Les bondes, au même titre que les ouvrages associés, feront l'objet d'un protocole de gestion spécifique ; elles ne sont pas listées dans ce tableau pour l'instant

Bief	Axe hydraulique	Nom de l'ouvrage	Ouvrages structurants		Ouvrages Associés *	N° d'ouvrage	X	Y
			de référence Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3			
Comporté	Sèvre niortaise	<b>Barrage de Comporté</b>	oui			1	432541	6586930
Tiffardière	Sèvre niortaise	<b>Barrage de la Tiffardière</b>	oui			2	429610	6587190
L'Ecluseau	Sèvre niortaise	<b>Barrage de l'Ecluseau</b>	oui			3	421675	6582690
Moulin Neuf	Mignon	<b>Barrage de Moulin Neuf</b>	oui			4	416108	6574220
Chaban	Mignon	<b>Barrage de Chaban</b>	oui			5	415331	6575680
Le Pont Noir	Mignon	<b>Barrage du pont noir</b>	oui			6	414220	6576430
Sazay	Mignon	<b>Barrage de Sazay</b>	oui			7	412978	6577320
Bois du Four	Jeune Autize	<b>Barrage de Bois du Four</b>	oui			8	411391	6595520
Chateau Vert	Jeune Autize	<b>Barrage de Chateau Vert</b>	oui			9	410776	6595100
Aqueduc	Jeune Autize	<b>Barrage de l'Aqueduc de Maillé</b>	oui			10	409058	6590220
La Grève	Mignon	<b>Barrage de la Grève</b>	oui			11	411209	6580540
	Mignon	Barrage de Cabin		oui		12	411835	6580370
	Mignon	Barrage du Petit Sergent			oui	13	410016	6579860
Porte de l'Ile	Jeune Autize	<b>Barrage de la Porte de l'Ile</b>	oui			14	414220	6576430
	Jeune Autize	Barrage de Mauvais		oui		15	412978	6577320
Courtiou	Vieille Autize	<b>Barrage du Grand Courtiou (1)</b>	oui			16	416091	6592940
	Vieille Autize	Barrage du Petit Courtiou (2)		oui		17	416151	6592930
Grand Bois	Vieille Autize	<b>Barrage de Grands Bois</b>	oui			18	416872	6592910
Saint Arnault	Vieille Autize	<b>Barrage de Saint-Arnault (Canal)</b>	oui			19	412982	6589210
	Vieille Autize	Barrage de Saint-Arnault (Rivière)		oui		20	412937	6589300
	Vieille Autize	Barrage de Breillat		oui		21	412171	6588490
Roussille	Sèvre niortaise	<b>Barrage et chaussées de la Roussille</b>	oui			22	430299	6587400
	Sèvre niortaise	Vannes de l'usine Rousseau			oui	23	430230	6587240
	Sèvre niortaise	Vannes du moulin Vandier			oui	24	430283	6587570
Marais Pin	Sèvre niortaise	<b>Barrage du Marais Pin</b>	oui			25	426377	6586580
	Sèvre niortaise	Barrage de la Repentie amont		oui		26	426339	6586600
	Sèvre niortaise	Barrage du Verdonnier		oui		27	427707	6584460
	Sèvre niortaise	Barrage de Sevreau		oui		28	428744	6585010
	Sèvre niortaise	Barrage du Bief Saint-Germain		oui		29	427557	6585480
	Sèvre niortaise	Barrage du Bouchaud intermédiaire		oui		30	426789	6586810
	Sèvre niortaise	Barrage de Peigland		oui		31	426631	6586980
L'Ouchette	Sèvre niortaise	<b>Barrage de l'Ouchette</b>	oui			32	412982	6589210
	Sèvre niortaise	Barrage de la Canaude		oui		33	412937	6589300
Sotterie	Sèvre niortaise	<b>Barrage de la Sotterie</b>	oui			34	421842	6585400
	Sèvre niortaise	Barrage des Grandes prises		oui		35	421844	6585380
	Sèvre niortaise	Barrage du Chail		oui		36	422104	6584460
	Sèvre niortaise	Barrage du Chail latéral		oui		37	422149	6584450
	Sèvre niortaise	Barrage de Conche neuve		oui		38	421751	6585320
	Sèvre niortaise	Barrage du Grand coin		oui		39	421210	6586560
	Sèvre niortaise	Barrage de Canard amont		oui		40	421796	6585830
	Sèvre niortaise	Barrage de la Guignaudière			oui	41	424843	6583450
	Sèvre niortaise	Barrage de Jaguin			oui	42	423481	6584620
	Sèvre niortaise	Barrage des Moinardes			oui	43	424824	6583600
Bourdettes	Sèvre niortaise	<b>Barrage des Bourdettes</b>	oui			44	413911	6585390
	Sèvre niortaise	Barrage de la Vieille Sèvre		oui		45	414121	6586380
	Sèvre niortaise	Barrage de la Cheintre cornue		oui		46	415013	6583190
	Sèvre niortaise	Barrage de Poissonnet		oui		47	413312	6584670
	Sèvre niortaise	Barrage de la Pointe à Nicole		oui		48	413876	6583900
	Sèvre niortaise	Barrage du Coin Sotet		oui		49	412987	6586300
	Sèvre niortaise	Barrage des marais Lusseau amont			oui	50	413704	6586010
	Sèvre niortaise	Barrage du Chat		oui		51	413676	6587900
Bazoïn	Sèvre niortaise / Vieille Autize	<b>Barrage de Bazoïn Sèvre</b>	oui			52	409615	6586850
	Vieille Autize	Barrage du Port de Maillé		oui		53	408332	6589290
	Sèvre niortaise / Mignon	Barrage de la Rabatière		oui		54	407725	6587460
	Sèvre niortaise	Barrage du Nouveau Béjou		oui		55	409723	6586770
	Sèvre niortaise	Barrage du Vieux Béjou		oui		56	409628	6586750
	Mignon	Barrage de Bazoïn Mignon		oui		57	409449	6586720
	Sèvre niortaise	Barrage de Camont		oui		58	408648	6587560
	Mignon	Barrage du Lidon			oui	59	411918	6582730
	Mignon	Barrage de Vina			oui	60	411985	6581930
	Sèvre niortaise	Barrage du Canal de Forges			oui	61	411568	6584810
	Sèvre niortaise / Mignon	Barrage de la Croix des Marys			oui	62	408657	6587060
	Sèvre niortaise	Barrage de la Conche Torse			oui	63	413234	6584620
	Sèvre niortaise	Barrage de Monégrier			oui	64	412228	6584680
	Carreau d'Or	Sèvre niortaise	<b>Barrage des Enfreneaux R.D.M.</b>	oui			65	391487
	Sèvre niortaise	Grand barrage (Portes Blanches)		oui		66	392028	6587300
	Sèvre niortaise	Barrage des Enfreneaux C.M.		oui		67	391409	6587470
	Sèvre niortaise	Barrage du Canal Evacuateur		oui		68	388678	6588240
	Sèvre niortaise	Barrage Les Bouillouses		oui		69	394484	6587490
	Sèvre niortaise	Barrage du Carreau d'Or			oui	70	392715	6586880
	Sèvre niortaise	Barrage du Canal de chasse			oui	71	392592	6587110
Brault	Sèvre niortaise	Ecluse du Brault	oui			72	386854	6587830

# Groupe de travail géographique 3 - Bassin de la Sèvre niortaise, du Mignon et des Autizes

Ouvrages structurants



## Ouvrages structurants

- Ouvrages structurants dits de référence (Priorité 1) (23)
- Ouvrages structurants (Priorité 2) (34)
- ▲ Ouvrages associés (Priorité 3) (23)

## Maillage hydraulique

- Réseau principal
- Réseau secondaire

## Zones nodales

- Bazoin
- Bourdettes
- Carreau d'Or
- Chaban
- Château Vert
- L'Acqueduc
- Saint Arnault
- Sazay
- la Grève
- Sans objectif de NOE



## Groupe géographique du Nord Aunis - GT 4

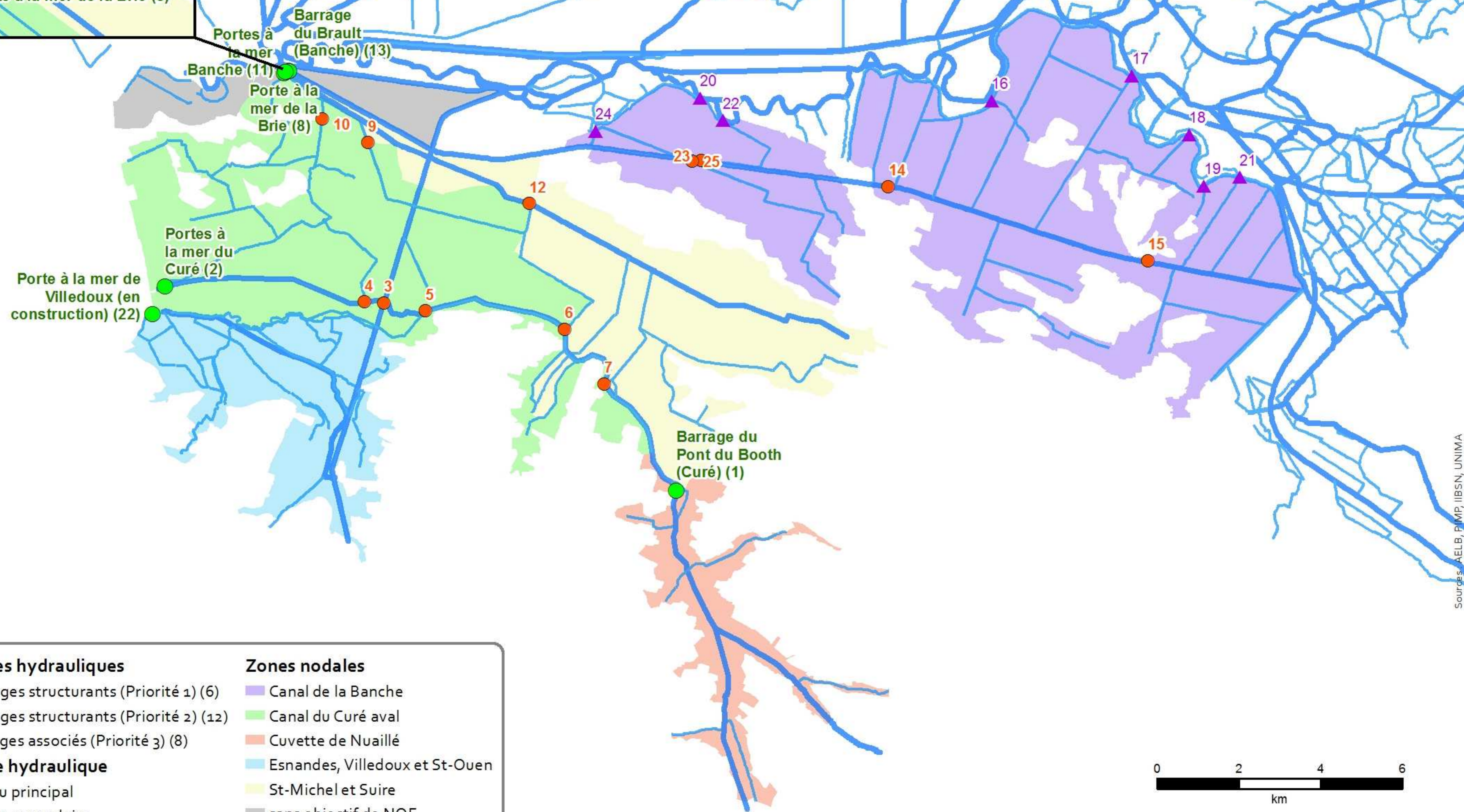
### Liste des ouvrages structurants

(version définitive suite à la réunion du groupe GT4 du 26 février 2013)

	Ouvrages structurants		Ouvrages associés	N° ouvrage
	Priorité 1	Priorité 2		
Curé	Barrage du Pont du Booth (Curé)			1
	Portes à la mer du Curé			2
		Ouvrages latéraux du canal de Marans à La Rochelle		3
		Dalle de la Haute Prée		4
		Prise d'eau du Pont de la Brie		5
		Vanne de la bonde de Réhon (prise d'eau)		6
		Vanne de bonde de Pied Lizet (prise d'eau)		7
Canal de la Brie et du Cravans	Porte à la mer de la Brie			8
		Vanne de Cloubouet		9
		Vanne de Montifaut		10
Canal de la Brune	Ecluse du Brault (Brune)			11
		Ecluse de la RD 137		12
Canal de la Banche	Barrage du Brault (porte à la mer)			13
		Barrage de l'Angle folle		14
		Vanne de l'Angle d'Oie		15
			Bonde des Combrands	16
			Bonde de la Héronnerie	17
			Bonde du Roc	18
			Bonde de la Barrière	19
			St Amant	20
			Caillaude (station de pompage)	21
			Grand Saint Louis	22
		Ouvrage de la Tessinerie		23
			Ouvrage du pont SNCF	24
		Porte de Tape Cul		25
Marais de Villedoux	Porte à la mer de Villedoux (en construction)			26
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	

# Groupe de travail géographique 4 - Secteur du Nord Aunis

Ouvrages structurants



Sources : AELB, PMP, IBSN, UNIMA

**ANNEXE 4. Délibération de la CLE sur la liste des ouvrages structurants proposés par les groupes géographiques****Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
du bassin de la rivière Vendée****DELIBERATION****Séance plénière du 11 mars 2013****Tenue à Mervent (85), à la Mairie, salle des Congrès 1er étage****Présidée par Monsieur Jean-Claude RICHARD, président de la CLE**

Membres présents ou représentés :

- collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **20**,
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : **4**,
- collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : **5**.

Le quorum étant atteint,

**VU** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,**VU** l'arrêté n°97/DRCL/4-004 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vendée,**CONSIDERANT** la saisine de l'Etablissement Public du Marais poitevin

**Les membres de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, valide la liste des ouvrages structurants pour le groupe de travail géographique de la Vendée (liste en date du 22 février 2013). Ils souhaitent cependant qu'il soit associé à l'ouvrage de Boisse un ouvrage non manœuvrable à l'heure actuelle ; l'ensemble s'appelant les Portes de Boisse.**

Visa de la Préfecture :

Fait à Niort, le 2 avril 13,  
Le Président de la CLE du SAGE Vendée  
Jean-Claude RICHARD

Secrétariat (pour tout renseignement) : Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise  
Maison du département BP 531 - 79021 NIORT cedex tel 05 49 06 79 79 – fax : 05 49 06 77 71  
Courriel : [contact@sevre-niortaise.fr](mailto:contact@sevre-niortaise.fr)

**ANNEXE 5. Délibération de la CLE sur le rapport d'activités 2012****Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
du bassin de la rivière Vendée**

PREFECTURE DEUX-SEVRES

19 MARS 2013

**DELIBERATION**

Séance plénière du 11 mars 2013  
Tenue à Mervent (85), à la Mairie, salle des Congrès 1er étage  
Présidée par Monsieur Jean-Claude RICHARD, président de la CLE

Membres présents ou représentés :

- collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 20,
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : 4,
- collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : 5.

Le quorum étant atteint,

VU la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU l'arrêté n°97/DRCL/4-004 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vendée,

CONSIDERANT les règles de fonctionnement de la CLE adoptées le 29 octobre 2010,

Les membres de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le rapport d'activités de la CLE pour l'année 2012.

Visa de la Préfecture :

PREFECTURE DEUX-SEVRES

19 MARS 2013

Fait à Niort, le 13 mars 13,  
Le Président de la CLE du SAGE Vendée  
Jean-Claude RICHARD



**ANNEXE 6. Compte rendu du Bureau de la CLE en date du jeudi 21 février 2013**

## Réunion du Bureau « élargi » de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vendée

**jeudi 21 février 2013**

\*\*\*\*

### Compte – rendu synthétique

\*\*\*\*

Présence .....	2
Préambule.....	2
Rapport n°II : Présentation du stage « plan d'eau » et organisation d'un comité de suivi du stage .....	2
Rapport n°I : Préparation de l'avis de la CLE dans le cadre de la consultation du comité de bassin sur « les questions importantes » .....	3
Rapport n°III : Questions diverses .....	6

Compte rendu validé par les membres du bureau  
en séance plénière de la CLE le 11 mars 2013

\*\*\*

- Cellule animation SAGE -  
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise  
Maison du département BP 531 - 79021 NIORT Cedex  
tel : 05 49 06 79 79 - fax : 05 49 06 77 71 - e-mail : contact@sevre-niortaise.fr

#### Présence

##### Étaient présents

- Christiane CHARDON Association des Maires de Vendée Conseillère municipale à la Maire de Saint-Martin-des-Fontaines
- Yves BILLAUD Association des Maires de Vendée Maire de Saint Michel le Cloucq
- Gilles BERLAND Association des Maires de Vendée Maire de Vouvant
- Simon GERZEAU Association des Maires de Vendée Maire de Longèves
- Joseph MARTINEAU Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée
- Jean-Claude RICHARD Maire de Damvix, Président du Syndicat mixte du Marais poitevin, Vendée, Sèvre, Autize, Président de la Communauté de Communes Vendée-Sèvre-Autize, **Président**
- Serge GELOT Chambre d'Agriculture de la Vendée Membre associé de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Charles MALLARD Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie Membre de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- René GRELIER Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Vendée Vice Président de la Fédération

##### Étaient absents ou excusés

- Michel BOSSARD Vendée EAU Président du Syndicat Intercommunal d'Utilisation des Eaux de la Forêt de MERVENT, Maire de Nieul/l'Autise
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ou son représentant : M PONTTHIEUX
- le Directeur Départemental des Territoire et de la Mer de la Vendée ou son représentant : M. MARBOTTE
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant : M. LESEUR

##### Autre présent :

- Etablissement public du Marais poitevin à la réunion, excusé

##### Etaient aussi invités :

- SIAH Autise Egray, M. Villain, élu dans une commune des Deux-Sèvres
- Kléber Moreau, M. Pineau
- Vendée Eau, M. BORTOLI, excusé

Cf. décision de la CLE du Mercredi 12 décembre 2012

#### Préambule

M. le Président remercie les membres du Bureau de CLE de leur présence pour cette réunion de travail. Il remercie la commune de Saint Michel le Cloucq pour l'accueil dans leurs locaux. Les personnes suivantes se sont excusées de ne pouvoir être présentes :

- Michel BOSSARD
- M. BORTOLI
- M PONTTHIEUX
- M. MARBOTTE

Du fait de l'ordre du jour, le premier point est abordé en premier.

#### Rapport n°II : Présentation du stage « plan d'eau » et organisation d'un comité de suivi du stage

M. le Président rappelle la décision du bureau de CLE de prendre un stagiaire pour travailler sur la thématique des plans d'eau. Un étudiant en master II sera accueilli par l'IIBSN à partir de mars 2013 pour une période de 6 mois.

L'animatrice rappelle les enjeux du stage et présente le fiche de stage (cf. ANNEXE 1). Cette fiche a été mise en place à titre indicatif.

Il est proposé de réaliser un bilan de la connaissance, connaissance déjà bien étayée aujourd'hui d'une part, mais aussi de vérifier d'autre part l'impact cumulé de ces plans d'eau au niveau hydrologique. Ces questionnements font échos au débat qui a eu lieu lors du comité technique des études sur la rivière Vendée (Etude de détermination des débits réservés et Etude des impacts des lâchers par bâchées) qui s'est tenue le mercredi 20 février à la mairie de Nieul sur l'Autise.

Afin de cadrer les travaux du stagiaire, il est validé la composition d'un comité de suivi du stage dont la composition est la suivante :

- DDTM85
- DREAL Pays de la Loire
- EPMP
- ONEMA
- Chambre d'agriculture de la Vendée
- SMIDAP
- Vendée Eau
- Président de la CLE

Cette composition sera validée de façon définitive en séance plénière de la CLE.



## Rapport n°1 : Préparation de l'avis de la CLE dans le cadre de la consultation du comité de bassin sur « les questions importantes »

(NB quelques membres de la CLE sont associés au Bureau pour débattre de ce point.)

Ce point à l'ordre du jour est développé sous forme de débat entre les membres présents. Sur la base du questionnaire du comité de bassin, il est débattu des questions.

L'animatrice explique à nouveau que le SDAGE fonctionne selon un cycle de 6 ans ; pour la préparation du SDAGE 2016-2021, il est prévu différentes consultations, différentes étapes.

Pour cette première consultation, le comité de bassin s'adresse à l'ensemble de la population et des assemblées sur la base d'un questionnaire. C'est à ce titre que la CLE est saisie.

Cette consultation vise à poser les questions sur lesquelles portera la discussion de la révision.

Le débat en réunion de bureau est animé dans ce sens. L'animatrice rappelle les « règles » de la consultation. Sur quoi demandons-nous votre avis ? Êtes-vous d'accord avec les questions identifiées ? Y a-t-il d'autres questions importantes pour aller vers le bon état des eaux ? Êtes-vous d'accord avec les pistes d'actions qui sont proposées ? Y a-t-il une nécessité ou un intérêt à hiérarchiser les pistes d'actions ? Faut-il explorer d'autres pistes.

Les éléments suivants sont une synthèse des débats qui ont eu lieu en séance. Ce résultat sera proposé à la CLE en séance plénière pour avis et débat avant transmission au Comité de Bassin Loire Bretagne.

### Les quatre questions

**les GRANDS ENJEUX du bassin Loire-Bretagne**

**DONNEZ VOTRE AVIS**

Dans le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin porte une attention particulière à 4 questions. Partagez-vous ces grandes questions ?

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?	★	□	□	□
Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?	★	□	□	□
Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?	★	□	□	□
Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?	★	□	□	□

Globalement, pour les 4 questions importantes, les membres du bureau partagent les quatre questions proposées.

### Qualité des eaux

	Parfaitement adaptées ?	Pluôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Maîtriser l'usage des pesticides et des engrais minéraux et organiques	□	★	□	□
Fédérer les acteurs d'une même filière d'activités ou sur un même territoire pour réduire davantage les pollutions diffuses	★	□	□	□
Aménager le territoire pour adapter l'occupation des sols dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions diffuses	□	□	★	□
Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées, dans la durée	★	□	□	□
Mieux gérer les eaux de pluie qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols	★	□	□	□
Améliorer la recherche des substances chimiques potentiellement dangereuses, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source	★	□	□	□

Les questions concernant la qualité des eaux appellent à débat. En effet, les mesures pour améliorer l'usage des pesticides sont en place depuis des années. Toutefois, ne faudrait-il pas renforcer certaines d'entre elles ? Les membres du bureau estiment que beaucoup d'argent a déjà été investi sur cette problématique alors que les résultats de qualité des eaux brutes ne sont pas bons partout. De plus, il ressort du débat que les conséquences des molécules sur la santé et l'environnement sont difficiles à mesurer ou mal connues.

Les solutions passent en effet par un meilleur usage de ces produits. La logique de prescriptions de conseil par filière semble tout à fait appropriée et doit être poursuivie : les membres du bureau rappellent la mobilisation qui existe autour du plan Ecophyto 2018.

Par contre, les membres du bureau estiment que la formulation « aménager le territoire » n'est pas appropriée par rapport à la problématique. Cette formulation sous entend des choix de territoires et d'élus locaux qui ne relèvent pas directement du SDAGE. L'environnement et l'agriculture sont deux enjeux forts du territoire mais ces questions ne sont pas à débattre que dans les documents d'urbanisme. La formulation « aménager le territoire » doit donc être remplacée par « aménager l'espace » qui prend mieux en considération les aménagements parcellaires nécessaires sur des secteurs ciblés à fort enjeu.

Pour les membres du bureau, la question de la gestion des eaux usées reste d'actualité. Il faut ainsi pouvoir garantir une qualité du traitement.

### Milieux aquatiques

	Parfaitement adaptées ?	Pluôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Poursuivre l'effort pour empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau	★	□	□	□
Sauvegarder et restaurer les zones humides et les services qu'elles rendent	□	★	□	□
Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs	□	★	□	□
Poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services qu'ils rendent	★	□	□	□

Les membres du bureau estiment que la réglementation notamment la loi sur l'eau est un des outils pour empêcher les nouvelles dégradations du milieu. Ils constatent un retard dans la reconquête de la qualité des milieux. Par contre, le débat reste important à porter car ce qui peut être perçu comme une « dégradation » pour les uns est une « amélioration » pour les autres.

Les services rendus par les milieux aquatiques et les zones humides sont encore difficiles à percevoir pour les élus malgré l'ensemble de la connaissance existante. Tout ne peut pas être préservé et de ce fait il faut absolument hiérarchiser et prioriser la valeur dans des zones humides sur le bassin versant.

La restauration de la continuité écologique est un enjeu du territoire, cependant d'autres mesures doivent être mises en œuvre pour rétablir un niveau de populations correct d'anguilles dans le Marais poitevin : la zone de pêche de la baie de l'aiguillon doit être réglementée.

## Quantité

Pour partager la ressource disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau	★	□	□	□
Assurer en priorité l'alimentation en eau potable, aujourd'hui et pour le futur	★	□	□	□
Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages : revenir à l'équilibre là où les prélèvements sont intenses et créer un déficit de la ressource	□	★	□	□
Etudier la possibilité de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons, tout en préservant prioritairement l'alimentation en eau potable et la vie des milieux aquatiques	★	□	□	□
Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des espaces inondables par les crues ou les submersions marines	□	□	★	□
Aménager différemment le territoire pour ne pas aggraver les ruissellements et les inondations qu'ils peuvent provoquer	★	□	□	□

Les membres du bureau estiment que la prise en compte du changement climatique restera difficile car on ne connaît pas les impacts réels. Malgré le débat d'experts, il semble inévitable de s'adapter à ce changement. Mais cela ne doit pas entraver les activités actuelles.

Sur le bassin versant de la Vendée, le zonage « Zone de Répartition des Eaux » (ZRE) semble trop sévère car il englobe des zones qui n'ont pas de problèmes de quantité d'eau. La définition de la ZRE doit être argumentée de façon plus rigoureuse dans le futur SDAGE. A titre d'exemple, Les économies ont déjà été réalisées sur la nappe du sud Vendée. Par contre, il est évident que tous les usages doivent être considérés : conchyliculture, industrie, agriculture, collectivités, ...

Les réserves de substitution sont une des solutions pour les économies d'eau mais ne doivent pas être le seul outil pour mettre en place des économies d'eau.

Par contre, il faudrait que la création de nouvelles ressources soit possible pendant les périodes excédentaires. De plus, les membres de bureau estiment que les pays européens ne gèrent pas de la même façon cette problématique et cela induit une concurrence entre territoires.

Les membres du bureau considèrent que le stockage de l'eau est prioritaire sur les économies sachant que celles-ci ont déjà été réalisées.

Concernant le point sur les inondations, les membres de bureau n'apprécient pas la formulation « caractère naturel » pour caractériser les espaces inondables même si le sous entendu est d'utiliser les espaces existants sans avoir à faire des aménagements lourds.

Par contre, certains phénomènes naturels ne peuvent pas être « combattus » ; certains membres du bureau estiment qu'il faudrait aménager la baie de l'aiguillon qui subit une sédimentation excessive. La gestion des exutoires doit être modernisée selon eux.

Par contre, il est évident que tous les espaces ne peuvent pas être aménagés pour lutter contre les inondations. La définition des Territoires à Risques Inondations (TRI) a permis à l'Etat de prioriser son intervention dans ce domaine. Les priorités se déclinent ensuite au niveau des PAPI : les investissements sont limités sur les zones ayant moins d'enjeux. Enfin, dans l'aménagement du territoire, il semble nécessaire de rappeler la nécessité de sauvegarder des espaces inondables notamment ceux autour des fleuves et rivières : malgré le travail des communes sur ce point, certains maillons de la chaîne d'information de propriétaires privés fait défaut : notaires, etc... Les membres du bureau constate que la société, en règle générale, a plus de difficultés à considérer le territoire « vécu » et notamment à travers les phénomènes naturels.

**Les membres du bureau souhaitent qu'un enjeu supplémentaire soit pris en compte dans les débats pour le futur SDAGE : la gestion des marais rétro-littoraux dont la zone humide du Marais poitevin.**

## Gouvernance

Pour s'organiser ensemble et mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d'action définies par les Sage	★	□	□	□
Mobiliser et accompagner des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'amélioration de l'état des eaux	★	□	□	□
Mieux articuler la stratégie pour l'eau portée par le Sdage avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...), et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme	★	□	□	□
Toujours acquérir des données et des connaissances sur les enjeux de gestion de l'eau sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables	★	□	□	□
Continuer l'information et la sensibilisation des habitants pour une implication large de leur part	★	□	□	□
Hiérarchiser les priorités d'action et optimiser les moyens humains et financiers dans un contexte de restrictions budgétaires	★	□	□	□

Le SDAGE doit laisser une part d'initiative au SAGE local. De ce fait, le futur SDAGE devra être moins restrictif que celui en cours.

Les membres du bureau sont entièrement d'accord avec la nécessité d'articuler l'ensemble des politiques publiques autour de l'enjeu « eau ».

La population doit être informée des enjeux et réalisations même si cela semble peu évident. Le principal moyen de communication vers le grand public restant la télévision, ce média doit être exploité.

Les membres du bureau ont aussi conscience de la nécessité de flécher les moyens humains et financiers sur les travaux les plus importants pour la reconquête du bon état des eaux. Par contre, il doit être vérifié la répartition des implications entre public et privé selon les enjeux. Là où des systèmes collectifs ne peuvent être mis en oeuvre, l'implication des privés doit pouvoir être envisagée.

### Rapport n°III : Questions diverses

Pour information, la préfecture de Vendée lance une étude de prévision des crues.

\*\*\*\*

### Levée de la séance

La séance est levée à 12h00.

M. le Président remercie les participants et leur donne rendez-vous pour la prochaine réunion de CLE en mars.

\*\_\*\_\*\_\*

Le Président de la CLE du SAGE Vendée

Jean-Claude RICHARD

## ANNEXE 1. Fiche de stage « plan d'eau »



Niort, décembre 2012,

**OFFRE DE STAGE**  
**Caractérisation et vérification des usages des plans d'eau**  
**implantés sur le périmètre du SAGE Vendée**

Pour le compte de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vendée, l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN) souhaite accueillir dès le printemps 2013 un(e) étudiant(e) dans le cadre d'un stage de niveau master I ou II ou ingénieur pour une durée de 6 mois sur la thématique des plans d'eau.

**Contexte du stage :**

Dans le cadre des études du SAGE, la problématique « plan d'eau » a été fléchée comme étant un enjeu important pour la reconquête de la qualité des milieux. Selon l'inventaire réalisé par l'IIBSN en 2005, 880 plans d'eau de plus de 100 m<sup>2</sup> sont recensés sur le périmètre du SAGE. Les densités les plus fortes de plan d'eau se trouvent sur les têtes de bassin versant. La création de ces plans d'eau dédiés à divers usages (pêche de loisirs, irrigation, abreuvement,...) n'est pas sans conséquence sur la gestion de l'eau du bassin versant.

**Objet du stage :**

Le stage doit permettre de faire le point sur divers aspects :

- compilation des données existantes
- structuration et amélioration de la base de données « plan d'eau » 2005 sur des aspects non abordés : existence légale, usages, bilan quantitatif, gestion, etc...
- établissement de bilans par sous bassin versant et usages avérés ou supposés
- en lien avec la Police de l'eau et d'autres partenaires, faire un point sur la reconnaissance et / ou régularisation nécessaires de plans non déclarés par leur gestionnaire
- à l'échelle des sous bassins versant, vérification des impacts hydrologiques et quantitatifs via des simulations à établir

Des déplacements sur le terrain peuvent être prévus.

**Compétences requises :**

- Compétences en hydrologie et/ou hydrogéomorphologie indispensables
- Permis B indispensable
- Connaissance bienvenue de logiciel de bureautique et du Systèmes d'Information Géographique SIG (Arcgis), des bases de données et de leurs architectures
- Aptitude au relationnel et volonté de travail en équipe (équipe technique de 10 agents)
- Rigueur scientifique et esprit de synthèse
- Capacité d'initiatives et force de propositions
- Autonomie et capacité d'organisation

**Production à l'issue du stage :**

- Rapport et Base de données à fournir à l'issu du stage

Lieu de stage : NIORT (79) / IIBSN avec des déplacements sur la Roche sur Yon (85)  
Indemnité forfaitaire mensuelle fixée à 30% du SMIC

Pour tout renseignement, contacter Madame Laure THEUNISSEN – IIBSN :  
Tél : 05.49.06.79.79. e-mail : [contact@sevre-niortaise.fr](mailto:contact@sevre-niortaise.fr)

adresse postale :  
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise  
Maison du Département, BP 531- 79021 NIORT CEDEX  
Tel : 05 49 06 79 79 / Fax : 05 49 06 77 71, [www.sevre-niortaise.fr](http://www.sevre-niortaise.fr)

**ANNEXE 7. Délibération de la CLE sur les questions importantes du SDAGE**

DELIBERATION

---



Séance plénière du 11 mars 2013

Tenue à Mervent (85), à la Mairie, salle des Congrès 1er étage

Présidée par Monsieur Jean-Claude RICHARD, président de la CLE

Membres présents ou représentés :

- collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **20**,
- collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées : **4**,
- collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics : **5**.

Le quorum étant atteint,

**VU** la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

**VU** l'arrêté n°97/DRCL/4-004 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vendée,

**CONSIDERANT** la saisine du comité de bassin Loire Bretagne en date du 15 octobre 2012

**Les membres de la Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, propose au comité de bassin la réponse ci jointe au questionnaire concernant « les questions importantes » pour le futur SDAGE. Elle est complétée d'un argumentaire pour chacune des questions.**

Vote : 1 contre  
8 abstentions  
20 pour

Visa de la Préfecture :

Fait à Niort, le 2 avril 13,  
Le Président de la CLE du SAGE Vendée  
Jean-Claude RICHARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be "JC RICHARD".

## Les quatre questions

### les GRANDS ENJEUX du bassin Loire-Bretagne

DONNEZ VOTRE AVIS

**Dans le bassin Loire-Bretagne, le comité de bassin porte une attention particulière à 4 questions. Partagez-vous ces grandes questions ?**

	Tout à fait	Assez	Peu	Pas du tout
Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Globalement, pour les 4 questions importantes, les membres de la CLE partagent les quatre questions proposées.

## Qualité des eaux

	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques				
Maîtriser l'usage des pesticides et des engrais minéraux et organiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>
Fédérer les acteurs d'une même filière d'activités ou sur un même territoire pour réduire davantage les pollutions diffuses	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aménager le territoire pour adapter l'occupation des sols dans les secteurs les plus vulnérables aux pollutions diffuses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	★
Garantir le niveau de collecte et de traitement des eaux usées, dans la durée	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mieux gérer les eaux de pluie qui se chargent de pollution en ruisselant sur les sols	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Améliorer la recherche des substances chimiques potentiellement dangereuses, renforcer la connaissance et innover pour les réduire à la source	<input type="checkbox"/>	★	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>






Les questions concernant la qualité des eaux appellent à débat. En effet, les mesures pour améliorer l'usage des pesticides sont en place depuis des années. Toutefois, ne faudrait-il pas renforcer certaines d'entre elles ? Les membres de la CLE estiment que beaucoup d'argent a déjà été investi sur cette problématique alors que les résultats de qualité des eaux brutes ne sont pas bons partout. Au delà de la maîtrise de l'usage de ces produits, d'autres alternatives doivent être développés pour diminuer voire éviter leur utilisation. De plus, il ressort du débat que les conséquences des molécules sur la santé et l'environnement sont difficiles à mesurer ou mal connues.

Les solutions passent en effet par un meilleur usage de ces produits. La logique de prescriptions de conseil par filière semble tout à fait appropriée et doit être poursuivie : les membres de la CLE rappellent la mobilisation qui existe autour du plan Ecophyto 2018.

Par contre, les membres de la CLE estiment que la formulation « aménager le territoire » n'est pas appropriée par rapport à la problématique. Cette formulation sous entend des choix de territoires et d'élus locaux qui ne relèvent pas directement du SDAGE. L'environnement et l'agriculture sont deux enjeux forts du territoire mais ces questions ne sont pas à débattre que dans les documents d'urbanisme. La formulation « aménager le territoire » doit donc être remplacée par « aménager l'espace » qui prend mieux en considération les aménagements parcellaires nécessaires sur des secteurs ciblés à fort enjeu.

Pour les membres de la CLE, la question de la gestion des eaux usées reste d'actualité. Il faut ainsi pouvoir garantir une qualité du traitement.

## Milieux aquatiques








 Pour préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Poursuivre l'effort pour empêcher toute nouvelle dégradation et restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauvegarder et restaurer les zones humides et les services qu'elles rendent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Mieux préserver la biodiversité en protégeant les milieux et les espèces remarquables de notre bassin, notamment les poissons migrateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Poursuivre l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la prise de conscience des services qu'ils rendent	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les membres de la CLE estiment que la réglementation notamment la loi sur l'eau est un des outils pour empêcher les nouvelles dégradations du milieu. Ils constatent un retard dans la reconquête de la qualité des milieux. Par contre, le débat reste important à porter car ce qui peut être perçu comme une « dégradation » pour les uns est une « amélioration » pour les autres.

Les services rendus par les milieux aquatiques et les zones humides sont encore difficiles à percevoir pour les élus malgré l'ensemble de la connaissance existante. Tout ne peut pas être préservé et de ce fait il faut absolument hiérarchiser et prioriser la valeur des zones humides sur le bassin versant.

La restauration de la continuité écologique est un enjeu du territoire, cependant d'autres mesures doivent être mises en œuvre pour rétablir un niveau de populations correct d'anguilles dans le Marais poitevin. La problématique doit être envisagée de manière globale : pêche estuarienne, état sanitaire des populations, franchissement des ouvrages...

## Quantité

 Pour partager la ressource disponible et adapter nos activités aux inondations et aux sécheresses	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Approfondir la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer en priorité l'alimentation en eau potable, aujourd'hui et pour le futur	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Poursuivre les économies d'eau dans tous les usages ; revenir à l'équilibre là où les prélèvements sont intenses et créent un déficit de la ressource	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Etudier la possibilité de stocker l'eau disponible en hiver pour l'utiliser à d'autres saisons, tout en préservant prioritairement l'alimentation en eau potable et la vie des milieux aquatiques	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sauvegarder ou retrouver le caractère naturel et la qualité écologique des espaces inondables par les crues ou les submersions marines	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Aménager différemment le territoire pour ne pas aggraver les ruissellements et les inondations qu'ils peuvent provoquer	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les membres de la CLE estiment que la prise en compte du changement climatique restera difficile car on ne connaît pas les impacts réels. Malgré le débat d'experts, il semble inévitable de s'adapter à ce changement. Mais cela ne doit pas entraver les activités actuelles.

Sur le bassin versant de la Vendée, le zonage « Zone de Répartition des Eaux » (ZRE) est contraignant. La définition d'un volume nécessaire pour les usages est urgente ; de même le volume structurellement disponible doit être défini. Il est évident que tous les usages doivent être considérés : conchyliculture, industrie, agriculture, collectivités, ...

Les réserves de substitution sont une des solutions pour les économies d'eau mais ne doivent pas être le seul outil pour mettre en place des économies d'eau.

Par contre, il faudrait que la création de nouvelles ressources soit possible pendant les périodes excédentaires notamment dans le Bocage. De plus, les membres de la CLE estiment que les pays européens ne gèrent pas de la même façon cette problématique ; cela induit une concurrence entre territoires.

Les membres de la CLE considèrent que le stockage de l'eau est important à considérer comme solution. Les expériences locales ont montré que, par la gestion collective de volumes d'eau stockés, il pouvait être envisagé des économies conséquentes en gardant comme objectif la maîtrise d'indicateurs liés au bon état du milieu.




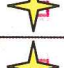

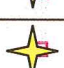
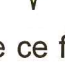
Concernant le point sur les inondations, les membres de la CLE n'apprécient pas la formulation « caractère naturel » pour caractériser les espaces inondables même si le sous-entendu est d'utiliser les espaces existants sans avoir à faire des aménagements lourds.

Par contre, certains phénomènes naturels ne peuvent pas être « combattus » ; certains membres de la CLE estiment qu'il faudrait aménager la baie de l'aiguillon qui subit une sédimentation excessive. La gestion des exutoires doit être modernisée selon eux.

Par contre, il est évident que tous les espaces ne peuvent pas être aménagés pour lutter contre les inondations. La définition des Territoires à Risques Inondations (TRI) a permis à l'Etat de prioriser son intervention dans ce domaine. Les priorités se déclinent ensuite au niveau des PAPI : les investissements sont limités aux zones ayant le plus d'enjeux. Enfin, dans l'aménagement du territoire, il semble important de rappeler la nécessité de sauvegarder des espaces inondables notamment ceux autour des fleuves et rivières : malgré le travail des communes sur ce point, certains maillons de la chaîne d'information des propriétaires privés fait défaut : notaires, etc... Les membres de la CLE constatent que la société, en règle générale, a plus de difficultés à considérer le territoire « vécu » et notamment à travers les phénomènes naturels.

**Les membres de la CLE souhaitent qu'un enjeu supplémentaire soit pris en compte dans les débats pour le futur SDAGE : la gestion des marais rétro-littoraux dont la zone humide du Marais poitevin.**

## Gouvernance

 Pour s'organiser ensemble et mobiliser nos moyens de façon équitable et efficace	Parfaitement adaptées ?	Plutôt adaptées ?	Pas très adaptées ?	Pas du tout adaptées ?
Assurer la mise en œuvre concrète sur le territoire des priorités d'action définies par les Sage	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mobiliser et accompagner des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'amélioration de l'état des eaux	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mieux articuler la stratégie pour l'eau portée par le Sdage avec les autres politiques publiques (agriculture, énergie, transports...), et en particulier avec les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Toujours acquérir des données et des connaissances sur les enjeux de gestion de l'eau sur les territoires, les rendre accessibles, compréhensibles et exploitables	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Continuer l'information et la sensibilisation des habitants pour une implication large de leur part	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Hierarchiser les priorités d'action et optimiser les moyens humains et financiers dans un contexte de restrictions budgétaires	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le SDAGE doit laisser une part d'initiative au SAGE local. De ce fait, le futur SDAGE devra être moins restrictif que celui en cours.

Les membres de la CLE sont entièrement d'accord avec la nécessité d'articuler l'ensemble des politiques publiques autour de l'enjeu « eau ».

La population doit être informée des enjeux et réalisations même si cela semble peu évident. Le principal moyen de communication vers le grand public restant la télévision, ce média doit être exploité.

Les membres de la CLE ont aussi conscience de la nécessité de flécher les moyens humains et financiers sur les travaux les plus importants pour la reconquête du bon état des eaux. Par contre, il doit être vérifié la répartition des implications entre public et privé selon les enjeux. Là où des systèmes collectifs ne peuvent être mis en œuvre, l'implication des privés doit pouvoir être envisagée.

\*\_\*\_\*\_\*







---

Secrétariat (pour tout renseignement) :  
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise  
Maison du département BP 531 79021 NIORT cedex  
tel : 05 49 06 79 79 – fax : 05 49 06 77 71  
Courriel : [contact@sevre-niortaise.fr](mailto:contact@sevre-niortaise.fr)